

هكذا في العالم

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE - N° 13229 - 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine - MARDI 11 AOUT 1987

SERVICES	
Abonnements	7
Publicité	9
Administration	10
Correspondants	11
Édition	12
Diffusion	13
Imprimerie	14

Les cinq chefs d'Etat d'Amérique latine ont conclu un accord sur le règlement des

Les cinq chefs d'Etat d'Amérique latine ont conclu un accord sur le règlement des différends politiques. L'accord a été signé à Santiago du Chili le 10 août 1987. Les signataires sont le président chilien Aylwin, le président argentin Alfonsín, le président péruvien Morales Bermúdez, le président brésilien Collor et le président colombien Betancur. L'accord prévoit la mise en place d'un mécanisme de médiation pour résoudre les conflits politiques.

Rebondissement du conflit entre N'Djamena et la Libye

La reconquête d'Aozou par l'armée tchadienne accueillie avec réserve à Paris

Un développement logique

Announced par des bruits de bottes depuis une semaine, la prise du village d'Aozou par l'armée tchadienne est la suite logique d'une reconquête du nord du Tchad, entreprise avec succès depuis le mois de janvier par les troupes fidèles au président Hissène Habré. Celui-ci ne faisait d'ailleurs pas mystère, lors de son voyage à Paris, le 14 juillet dernier, de son désir de couronner ses victoires par la libération de ce dernier morceau de territoire tchadien encore occupé par la Libye.

Il n'en reste pas moins que cette nouvelle victoire, saluée par des débordements de joie à N'Djamena, pose un certain nombre de questions. Quelle va être d'abord la réaction libyenne ? Le colonel Kadafi, qui a déjà soumis cette « agression » à l'ONU et à l'OUA, se contentera-t-il de bombardements à haute altitude, plus psychologiques que meurtriers ? La Libye possède, à cheval sur la frontière, une importante base militaire à partir de laquelle elle pourrait entreprendre des opérations d'envoie.

Au lendemain de la reconquête d'Aozou par l'armée tchadienne, l'aviation libyenne continuait, lundi 10 août, de bombarder la région à haute altitude.

Dans la première réaction officielle française, M. Mitterrand, tout en insistant sur le soutien de Paris « à la reconquête de l'indépendance et de l'unité tchadienne », a déclaré à RTL et à l'ACP que « l'action que vient d'entreprendre le président Hissène Habré dans cette zone n'engage que lui-même et les forces de son pays ».

Le chef de l'Etat, qui a réuni ses collaborateurs dimanche soir à l'Élysée, avant de s'entretenir par téléphone avec M. Chirac, a souligné que « le dispositif militaire français restait conforme aux décisions déjà prises par les autorités responsables. Pas au-delà ».

A Paris, où l'on doute sérieusement qu'une première attaque libyenne sur Bardaï ait été le prélude à l'offensive tchadienne, on insiste sur le fait que MM. Mitterrand et Chirac sont en parfait accord sur cette question.

La riposte libyenne à la prise, le samedi 8 août, de la localité d'Aozou - située dans une bande de terre à la frontière entre les deux pays et occupée en 1973 par Tripoli - ne s'est pas fait attendre. Le dimanche 9 août, l'ambas-

Un test pour le régime et le syndicat

Importante grève des mineurs en Afrique du Sud

Qualifiée d'« historique », la grève dans des mines d'or et de charbon d'Afrique du Sud paraissait, le lundi 10 août, en fin de matinée, largement suivie, à en croire les déclarations du Syndicat national des mineurs, qui compte 370 000 adhérents. Selon celles-ci, 280 000 mineurs auraient cessé le travail. Le conglomérat anglo-américain reconnaît, pour sa part, une participation « importante » à cette grève, qui constitue un test important pour le régime et le syndicat. Le gouvernement s'inquiète de la « politisation » des syndicats.

Qualifiée d'« historique », la grève dans des mines d'or et de charbon d'Afrique du Sud paraissait, le lundi 10 août, en fin de matinée, largement suivie, à en croire les déclarations du Syndicat national des mineurs, qui compte 370 000 adhérents. Selon celles-ci, 280 000 mineurs auraient cessé le travail. Le conglomérat anglo-américain reconnaît, pour sa part, une participation « importante » à cette grève, qui constitue un test important pour le régime et le syndicat. Le gouvernement s'inquiète de la « politisation » des syndicats.



Lire page 22 l'article de Michel Bole-Richard.

Le terrorisme en Corse
Des interprétations hasardeuses et une série de faux pas dans l'enquête de la gendarmerie.
PAGE 8

La France en Asie du Sud-Est
Les conseils de M. Missoffe pour accroître la présence des entreprises françaises.
PAGE 19

La crise en Haïti
La « transition démocratique » : une parenthèse refermée ?
PAGE 4

Concordances des temps
L'humiliation du procureur général.
PAGE 2

Le sommaire complet se trouve page 22

Interrogation corollaire, quelle sera l'attitude de Paris ?

Lors de la visite en France du président tchadien, M. Mitterrand comme M. Chirac avaient insisté sur la nécessité de régler pacifiquement et par la voie diplomatique la question d'Aozou, territoire revendiqué à la fois par le Tchad et la Libye, laissant ainsi entendre que la France ne saurait s'engager militairement pour une cause dont la légitimité ne lui paraît pas absolue.

Mais, depuis lors, M. Hissène Habré peut se prévaloir du refus de la Libye de coopérer avec le comité « ad hoc » de l'OUA, ce qui a provoqué la démission de son président, M. Bongo, lors du dernier sommet de l'organisation à Addis-Abeba.

Comment négocier, peut dire aujourd'hui M. Hissène Habré, si l'interlocuteur s'y refuse. Or, le ministre libyen des affaires étrangères l'a redit encore à Addis-Abeba, « la bande d'Aozou fait partie intégrante de la Libye ». L'exemple de la négociation franco-libyenne, en 1984, est là pour prouver de toute façon le peu de cas que le colonel libyen fait des accords qu'il a signés...

Le débat sur l'euthanasie

Le droit à une mort plus douce

Les défenseurs de l'euthanasie, en Allemagne fédérale, viennent d'enregistrer une défaite et une victoire. Défaite puisque le tribunal de Karlsruhe a jugé irrecevable, le 29 juillet, la demande d'une femme de vingt-sept ans, gravement paralysée depuis quatre ans après un accident de la route, qui demandait que l'on mette fin à ses jours. Victoire, en revanche, pour le professeur Julius Hachenthal, qu'un tribunal de Munich a décidé, le vendredi 7 août, de ne pas poursuivre, bien qu'il ait donné 4 grammes mortels de cyanure, en avril 1984, à une malade de soixante-neuf ans atteinte d'un terrible cancer au visage.

Il ne faut pas s'étonner de cette apparente contradiction. D'abord parce que les deux affaires n'étaient pas identiques. Mais, surtout, parce que, en l'état actuel de la médecine, de la législation et de l'opinion en Europe occidentale, une attitude unique et tran-

Le Monde

ÉCONOMIE

■ Devoirs de vacances : quatre responsables politiques ont accepté de traiter les sujets du baccalauréat d'économie. La série, qui se poursuivra, dans nos éditions datées du mardi, jusqu'au 1^{er} septembre, s'ouvre par M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, ■ L'état de la France : les deux parasses. ■ La chronique de Paul Fabra : la discipline du comptant.

Pages 17 et 18

Le Monde

SPORTS

Piquet la chance, Prost la poisse

Alain Prost a sans doute perdu à Budapest tout espoir de conserver son titre mondial. Il a terminé troisième du Grand Prix de Hongrie, après avoir passé toute la course à écouter les hoquets alarmants de son moteur. Le pilote français a assisté de loin à la victoire brumeuse de Nelson Piquet. Le deuxième succès d'affilée du Brésilien n'a tenu qu'à un écu, perdu par son coéquipier Nigel Mansell à six tours de l'arrivée.

Les mécaniques humaines en piste ce week-end à Anney pour les championnats de France d'athlétisme ont connu moins d'ailées. Même si la plupart sont encore en rodage à trois semaines des championnats du monde.

Page 10

Sur la plan intérieur tchadien, au moment où les tentatives de réconciliation avec l'ex-président Goukouni Oueddei plâtrinent et où ce dernier menace de nouveau d'avoir recours aux armes, le président Hissène Habré pouvait avoir intérêt à achever la reconquête de la totalité de son pays, fermant ainsi à ses adversaires la possibilité de demeurer sur le territoire tchadien. Il doit aussi tenir compte des impatiences de son armée, son principal soutien, à parachever une victoire qui lui semblait à portée de main. Une victoire qui peut lui permettre aussi de répondre un tant soit peu à l'attente du peuple tchadien, qui souhaite que les efforts soient désormais consacrés à la reconstruction d'un pays qui survit plus mal que bien.

Quel peut être l'impact de ce nouveau revers sur le régime libyen ? Il est encore trop tôt pour répondre : le colonel Kadafi, s'il a subi jusqu'ici une défaite sur le terrain, n'a sans doute pas dit son dernier mot.

Bertrand POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Monsieur Barbie n'a rien à dire

GALLIMARD *rif*

Jon Hendricks à Aix-en-Provence Basie après Lully à l'Archevêché

Succédant à Lully et à Mozart, le jazz a enfin fait son entrée officielle dans la cour de l'Archevêché. Avec la création mondiale d'un spectacle de Jon Hendricks, le papa du jazz vocal.

« Le roi René a dû se retourner dans sa tombe. » Le jeune commentateur de FR3-Provence n'en revenait pas. Le jazz venait de faire son entrée, pas solennelle mais belle, et naturelle, dans la cour de l'Archevêché d'Aix-en-Provence. Comment ? Après l'art lyrique, l'art rythmique ? « Every day I have the blues » après Psyché ? Lully et Basie, même combat ? Et pourquoi pas. Jon Hendricks venu à Aix avec une troupe de onze personnes (chanteurs, danseurs et musiciens) présenter en avant-première mondiale son nouveau spectacle, « Les Mémoires du rythme », vient d'en administrer la preuve.

Il a fallu l'obstination de Jean-Paul Artero, responsable du Hot Brass, vaste discothèque et club de jazz situés sur les hauteurs d'Aix, pour transgresser le tabou de la succession des genres. Il y a mis le temps. Huit ans que, chaque saison, il s'entêtait à venir proposer des concerts - non classiques - à la municipalité, à la direction du Festival. On n'osait pas. Et aujourd'hui que l'on ose, c'est timidement. « On veut sans vouloir », dit Artero. Après m'avoir fixé le prix de location de la salle, on m'a demandé de verser 10 000 F par jour en plus, pour aider, m'a-t-on dit, à l'amortissement des 40 millions de francs de travaux qu'ont exigés les nouveaux aménagements du théâtre... On a inventé ici la taxe à l'initiative...

Malgré les obstacles, malgré la prudence des Aixois qui ne sont pas encore accourus en foule, les pionniers du jazz à l'Archevêché ont déjà gagné leur pari, sinon la partie.

En accueillant Jon Hendricks, ils ont frappé fort, et juste. Ce petit homme de soixante-six ans, papa du jazz vocal, est un monument en pleine forme, en perpétuel mouvement, créateur d'un style dont il est encore le plus grand représentant. Sa voix lui permet à loisir de se muer en contrebasse vivante, ou de synchroniser des paroles avec la vélocité métallique d'un trompettiste, sans cesser d'être intelligible.

DANIÈLE HEYMANN.
(Lire la suite page 11.)

Concordances des temps

Chroniques sur l'actualité du passé

L'humiliation du procureur général

Comment un procureur général concilie-t-il les exigences du droit, les contingences politiques et les nécessités de sa carrière ?

par Jean-Noël Jeanneney

L'ISSUE du procès de Georges Ibrahim Abdallah, tout à coup, le 28 février 1987, a reposé brutalement le problème de la marge d'autonomie de la magistrature par rapport au pouvoir exécutif, dans les affaires à portée politique.

On se rappelle l'approbation générale qui entourait la sévérité du verdict - la détention criminelle à perpétuité - en dépit des menaces de représailles qui paraissaient peser sur le pays. Mais on se rappelle aussi la surprise que créa le réquisitoire de l'avocat général, M. Pierre Baechlin: il marqua une mansuétude inattendue en « conjurant » la Cour, en la « suppliant » de ne pas infliger au prévenu une peine de réclusion qui fût supérieure à dix ans. Le Palais en fut d'autant plus frappé que comme représentant du ministère public à la Cour de sûreté de l'Etat, avant 1981, M. Baechlin s'était fait remarquer par un tempérament répressif (il y fit allusion lui-même dans le cours de son propos). Le garde des sceaux, quelques jours plus tôt, avait déclaré à la presse qu'il n'était pas dans son intention d'envoyer des réquisitions écrites particulières à l'avocat général. Au surplus, selon l'usage, sa parole était libre. Sur quoi il conclut de la façon que j'ai rappelée, dit qu'il s'y était résolu « la mort dans l'âme » et donna par là l'impression qu'il avait plié devant des injonctions gouvernementales. Lui-même déclara ensuite à l'AFP: « Je confirme avoir reçu libre de toutes instructions. Mais je suis un magistrat de haut niveau, capable de se renseigner. C'est ce que j'ai fait au cours des dernières quarante-huit heures, et c'est ce qui a dicté ma conduite. Vendredi matin, j'ai eu accès à des informations - je n'en dirai pas plus - et j'ai pris mes responsabilités. » Dans le Monde, daté 1^{er}-2 mars, Jean-Marc Théoloyeur lui ce commentaire: « L'homme, c'est une évidence, a été déchiré, pour ne pas dire humilié, au point de se déclarer prêt à envisager une demande de mutation. On l'a même entendu murmurer plus tard: « Que ne faut-il pas faire dans l'intérêt de la France? » Et finalement, selon le même journaliste, le magistrat aurait paru presque soulagé de sa défaite et de ne pas avoir été suivi par le tribunal (le Monde du 3 mars).

J'ai songé ce jour-là à ce cri d'un garde des sceaux qui précéda M. Chaulan, voici bien longtemps, place Vendôme: « Ah! la magistrature manque d'indépendance? Ce procureur sous sa robe rouge et son hermine n'a pas eu la conscience assez haute pour résister? Mais que se passe-t-il donc dans les ministères? J'y suis allé dans les ministères, et dans celui de la justice. La nomination de ses magistrats, leur mouvement, leur carrière, leur vie est tout entre ses mains... Le ministre était Aristide Briand et il parlait à la tribune de la Chambre le 3 avril 1914. Quant au procureur général, celui-ci s'appelait Victor Fabre.

VOYONS l'affaire. Un escroc très doué dans sa spécialité, Henri Rochette, a construit sur du vent en quelques années, à partir de 1904, une fortune énorme. Le premier d'une série de personnages fameux, avant Oustric, Marthe Hanau, Staviaky, il a utilisé avec un esprit d'imagination inlassable toutes les ressources de la Bourse pour abuser la crédulité des gogos. Et puis un jour le bel édifice s'est écroulé. Rochette s'est retrouvé en prison et, dans cette nouvelle phase de sa vie, il a manifesté un talent très sûr pour utiliser au service de sa défense les ressources de la procédure et tous les ressorts de la politique. Ainsi le dossier traîne-t-il, en dépit d'un labeur remarquable de la magistrature pour débrouiller l'inextricable.

Dans le courant de mars 1911, l'avocat de Rochette, M. Maurice Bernard, convainquit son ami Joseph Caillaux, ministre des finances, d'intervenir auprès d'Ernest Monis, président du conseil et ministre de l'intérieur, afin de provoquer une remise du procès Rochette, qui est inscrit au rôle de la chambre des appels correctionnels pour le 27 avril suivant. Victor Fabre, le

22 mars, et lui demande d'obtenir cette décision du président de la chambre, Bidault de l'Isle: la remise est accordée. Fabre vient en faire part lui-même à Monis le 30 mars, et le procès n'aura lieu qu'en janvier 1912. Il s'agissait, dans l'esprit de l'avocat, de plaider la prescription de l'action publique en se fondant sur des irrégularités de forme et en marquant que plus de trois ans s'étaient écoulés depuis le dernier acte interruptif de prescription.

L'affaire devient politique quand le Figaro de Gaston Calmette, très hostile à Caillaux, révèle en février 1912 le geste de Monis poussé par Caillaux. Monis dément. Caillaux se tait. La Chambre des députés s'enflamme. Une commission d'enquête, présidée par Jean Jaurès, fait comparaître Fabre et Bidault de l'Isle, qui se déclarent liés par le secret professionnel. L'émotion retombe un moment, mais elle renaît deux ans plus tard, au début de 1914, lorsque Calmette lance une campagne contre Caillaux, qui est redevenu ministre des finances et qui se bat pour l'impôt sur le revenu a désigné à l'hostilité des droites. Ce dernier apparaît au surplus comme un chef de gouvernement probable, après les élections législatives prochaines. Les événements se précipitent. Calmette annonce qu'il va publier un « procès-verbal » rédigé par le procureur général Fabre, où celui-ci évoque la pression qu'il a subie le 22 mars 1911. La Chambre prévoit d'en débattre le 17 mars 1914. Mais, le 16, à 5 heures de l'après-midi, M. Caillaux s'en va trouver Calmette et le tue de plusieurs coups de revolver. A la tribune, le lendemain, Louis Barthou, garde des sceaux, donne lecture du « document Fabre ».

Une spirale infernale

On a souvent raconté une affaire spectaculaire qui, à quelques mois de la Grande Guerre, occupa l'attention du public. On s'est moins attaché à l'épisode de 1912, tel que Victor Fabre l'a relaté dans sa note. Il y écrit, après avoir évoqué l'ordre de Monis: « J'ai protesté avec énergie, j'ai indigné combien il m'était impossible de remplir une pareille mission, j'ai supplié le président de l'affaire Rochette suivre son cours normal. Le président du conseil maintint ses ordres et m'invita à aller le voir pour lui rendre compte. J'étais indigné. Je sentais bien que c'étaient les amis de Rochette qui avaient monté ce coup inavouable. (...) Après un violent combat intérieur, une véritable crise douloureuse, je me suis résigné, et j'ai écrit, en me sentant contraint par la violence morale exercée sur moi, à obéir. J'ai fait venir M. le président Bidault de l'Isle. Je lui exposai avec émotion les hésitations où je me trouvais. Finalement, M. Bidault de l'Isle a consenti, par affection pour moi, à la remise de l'affaire. Le soir même, c'est-à-dire le jeudi 30 mars, je suis allé chez le président du conseil. Je lui ai dit ce que j'avais fait. Il a paru fort content. Je l'étais beaucoup moins. Dans l'antichambre, j'avais vu M. Mesnil, directeur du Rappel, journal favorable à Rochette et m'outrageant fréquemment. Il venait sans doute demander si je m'étais soumis. Jamais je n'ai subi une telle humiliation. »

CE qui frappe, avec le recul, c'est d'abord l'absurdité de cette pression - dont les conséquences ne sont positives pour aucun des protagonistes majeurs, même pas pour Rochette, finalement condamné plus lourdement qu'en premier ressort, sans parler de Gaston Calmette, qui s'en trouve « révolvérisé ». Les deux magistrats, en obédissant aux instances du pouvoir politique, sont entraînés dans une spirale infernale qui assombrit la fin de leur brillante carrière. Quant aux deux hommes politiques qui se sont livrés à cette pression sur la cour, s'ils ont bien pu, dans l'instant, vivre leur geste comme une intervention ordinaire parmi tant d'autres, ils ont eu par la



LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE ROCHETTE. Déposition de M. Fabre, procureur général.



Ci-dessus: la déposition du procureur général Victor Fabre (en photo ci-contre) devant la commission d'enquête sur l'affaire Rochette.

suite tout le loisir de regretter que le procureur général Fabre ait consenti finalement à « la plus grande humiliation de sa vie ».

Il n'arrive pas souvent, en telles circonstances, que le remords (à moins que ce ne soit la rancune du faible) conduise un magistrat à consigner un semblable épisode, mais à confier le document à un tiers. Mais, dans une intrigue de ce genre, trop de gens sont au courant pour que toute fuite soit impossible. L'arme devient alors redoutable pour les adversaires intéressés à la perte des ministres concernés, en un temps où la violence du combat politique atteint des degrés si élevés.

On n'a appris que tout récemment, grâce à la perspicacité d'un chercheur allemand, l'itinéraire exact qu'a suivi le document Fabre, depuis son auteur jusqu'à Gaston Calmette. Cet historien a découvert dans une version inédite du Journal de Poincaré le châtiment qui manquait. On savait que Fabre, pour soulager sa conscience, avait remis son procès-verbal au début de 1912 à Aristide Briand, garde des sceaux dans un gouvernement Poincaré, que celui-ci avait ensuite transmis ce papier à son successeur Louis Barthou, en janvier 1913. Mais Barthou préférait tout simplement n'avoir été pour rien dans la connaissance que Calmette avait eue du document Fabre. On sait maintenant que c'est lui-même qui le lui a laissé copier, en présence de Briand, dans son cabinet. Au lendemain de la mort de Calmette, dans l'émotion du drame, Barthou vient s'en ouvrir à Poincaré, président de la République, le 17 mars 1914. Celui-ci le blâme pour cette « vilénie », note l'entretien et garde le silence. Lui non plus n'aimait pas Caillaux... (1).

« témoignent assez qu'il en jugea lui-même ainsi... » La commission a peine à comprendre. Jaurès demande à Fabre, le 30 mars 1914: « Si vous aviez maintenu à M. Monis fermement que vous ne pouviez pas, sans manquer à votre devoir, vous prêter à cette remise, quel est le péché que vous couriez? » Il reçoit cette réponse: « Ah! le péché était celui-ci, car je suis trop vieux dans la carrière pour ne pas connaître tous les dangers: pour cette affaire, peut-être, on ne m'aurait rien fait, mais à la moindre occasion on m'aurait frappé. Voilà la conviction que j'ai (3). »

Ainsi reconstruit-on dans la tête d'un magistrat tel que celui-ci, parvenu au faite de la carrière, cette conviction: son autonomie de magistrat de haut rang envers le pouvoir politique n'est qu'un leurre. « M. Monis, précise Fabre, a même ajouté ceci: c'est qu'un procureur général vraiment digne de ce nom pouvait tout obtenir de la cour à laquelle il est attaché. J'ai compris ce que cela voulait dire... (4). »

L'inamovibilité des juges

Victor Fabre a commencé sa carrière au lendemain de l'épuration républicaine qui suivit le 16 mai 1877 et la loi d'août 1883 qui fit suspendre l'inamovibilité de la magistrature du siège, pour qu'on pût la républicaniser, arrachant de leur siège, près de sept cents magistrats « inamovibles ». Il demeura le produit d'un corps qui n'a pas traversé les multiples changements de régime du dix-neuvième siècle sans beaucoup de compromissions, où la palinodie a fleuri. L'inamovibilité des juges du siège protège seulement (et encore) ceux, rares, qui n'aspirent pas à changer de ville ou à monter en grade. Car le désir légitime de progresser incite à d'autres prudenances des hommes « résignés aux caprices de la faiblesse politique » - sous le regard des préfets attentifs à tous les propos publics et privés. Enfin, pour ceux qui ont atteint les sommets de la magistrature, à supposer que leur caractère n'ait pas été peu à peu érodé par les pressions qui les y ont conduits, demeure de surcroît, redoutable, l'appât de la Légion d'honneur, « objet de toutes les convoitises », qui paraît souvent - je parle du dix-neuvième siècle! - tellement peser sur les âmes (5) qu'on se prend parfois à penser qu'une république attachée à l'indépendance des juges devrait songer à en rendre l'attribution à ceux-ci soit impossible soit automatique.

Maurice Barrès, qui pour nourrir son hostilité au régime en place fait partie de la commission Jaurès et qui publie chaque jour ses impressions à chaud, décrit ainsi Victor Fabre lors de sa comparution: « Ce n'est plus le procureur drapé dans sa rhétorique; c'est le pauvre fonctionnaire bien désarmé devant les puissances, et qui défend son gagne-pain. J'ai servi trois ministères de la Justice, dit-il. Puisque ce troisième ne pas me porter malheur! Croyez-vous que ce soit facile de vivre, de durer au milieu d'hommes politiques qui se déchirent? Je me suis maintenu comme j'ai pu entre ces frères ennemis. »

Ah! nous ne permettons pas à nos fonctionnaires de n'être pas sublimes! Nous voudrions qu'ils s'ouvrisent le ventre plutôt que d'obéir aux ordres injustes que nous leur donnons! Nous les méprisons, ces fonctionnaires sans honte! Moi, je commence à l'aimer. C'est un esclavage, un pouvoir esclavagique je vous le dis, sur cette chaîne, tourmenté de questions par Ceccaldi, Franklin-Bouillon, Hesse, Paul Méunier, toute une armée. Les heures passent; ils redoublent. Mais lui, il trouve une force nouvelle dans sa joie de proclamer combien il fut humilié (6). »

(1) Gerd Krummich, « Poincaré et l'affaire du Figaro », Revue historique, oct.-déc. 1980, p. 365-73. Sur l'affaire Rochette et ses suites vus du côté de Caillaux, voir Jean-Claude Allain, Joseph Caillaux, le Delfi victorieux, t. 1, Paris, Imprimerie nationale, 1978, passim, et Jean-Denis Brodier, Joseph Caillaux, Paris, Hachette-Littérature, 1980.
(2) Mémoires, t. III, Paris, Plon, 1947, p. 143.
(3) Procès-verbal de la commission d'enquête, 3^e série, 20 mars 1914, p. 49.
(4) Ibid.
(5) Jean-Pierre Royer, Rémi Martignac et Pierre Leccocq, Jugés et notables au dix-neuvième siècle, Paris, PUF, 1982. Cette préieuse étude est fondée sur les dossiers personnels des magistrats. Cf. aussi Jean-Louis Deloy, Histoire de la magistrature au dix-neuvième siècle, 2 vol., Paris, Plon, 1981 et 1984.
(6) Maurice Barrès, Dans le cloaque. Notes d'un membre de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette, Paris, avril 1914, p. 16-17.

Demain: L'obsession de la « désinformation »

M. Rafsanjani de fermer le...

Le Liban: enterré dans son village...

Camille Chamoun a reçu...

LIBAN: enterré dans son village...

Camille Chamoun a reçu...

Le Liban: enterré dans son village...

Camille Chamoun a reçu...

مكتبة العصر

La tension dans le Golfe et la guerre entre l'Iran et l'Irak

M. Rafsandsjani menace à nouveau de fermer le détroit d'Ormuz si...

Tandis que le second convoi américain de pétroliers koweïtiens poursuit sans encombre sa route vers Mina-el-Ahmedi, le président du Parlement iranien, M. Ali Akbar Hachemi Rafsandsjani, a une fois de plus menacé de « fermer l'accès au détroit d'Ormuz ».

avait en que deux livraisons de pétrole iranien aux compagnies françaises Elf et Total. Selon lui, « l'Iran a conclu pour 1983 des accords de vente à long terme, portant sur la totalité du quota de pétrole que l'OPEP favorise à exporter, qui ne prévoient aucune livraison à la France et par conséquent plus pour de nouveaux clients ».

La tension demeure vive entre Téhéran et Ryad malgré ce qui semble être une tentative de médiation algérienne. Des messages du roi Fahd d'Arabie saoudite et du chef de la diplomatie iranienne, M. Ali Akbar Velayati, relatifs aux incidents de La Mecque entre pèlerins iraniens et forces de sécurité saoudiennes ont été transmis dimanche aux responsables algériens.

NATIONS UNIES (New-York) de notre correspondant

Il ne faudrait pas que les problèmes autour du déminage du Golfe fassent oublier l'essentiel, à savoir la résolution 598. Les diplomates du secrétariat général de l'ONU confirment indirectement l'impatience de M. Perez de Cuellar devant le refus de l'Iran d'apporter une réponse claire à l'ordre de cessez-le-feu donné aux belligérants le 20 juillet par le Conseil de sécurité.

représentant américain aux Nations unies, vient de faire connaître son intention de ne pas attendre plus de quarante-cinq jours (début septembre) l'instauration d'un cessez-le-feu officiel. Pour le représentant américain, M. Vernon Walters, il est même utile de commencer dès maintenant des consultations sur les prolongements qu'il conviendra de donner à un éventuel refus de la part de l'Iran.

fiction du Golfe. L'Union soviétique ne souhaite pas forcément que celle-ci s'achève par un succès. En échange, l'Iran pourrait céder, du moins en partie, aux sirènes et améliorer réellement ses relations avec son grand voisin du Nord. Déjà, selon des sources officielles américaines, l'Union soviétique et ses alliés ont livré environ 100 millions de dollars d'armement à l'Iran depuis le début de l'année.

Au cours de la semaine passée, M. Perez de Cuellar avait reçu plusieurs ambassadeurs, notamment ceux de l'Irak et de l'Iran - ce dernier à la demande du secrétaire général. Le représentant de Bagdad lui a réaffirmé la disponibilité de son gouvernement à appliquer la résolution, à condition que l'Iran en fasse autant.

L'attitude de Moscou

La véritable difficulté réside néanmoins dans les rapports Est-Ouest. Décidée à tirer profit de la colère iranienne devant les pressions occidentales, l'Union soviétique se montre particulièrement peu pressée à passer à la « deuxième phase », celle des sanctions sur les livraisons d'armement.

A la tentation persane des soviétiques, il convient d'ajouter celle de la Chine. Profitant de l'isolement de Téhéran, Pékin a trouvé en Iran un client important pour son industrie militaire naissante. Selon des sources dignes de foi, la Chine a déjà livré, pendant les sept premiers mois de l'année, 400 millions de dollars d'armement à l'armée iranienne, et notamment une centaine de missiles sol-air HY-2 Silkorm.

Aussi, l'éternelle question de la nature des sanctions éventuelles est-elle posée une nouvelle fois. Alors que la France continue d'exiger que celles-ci soient punitives, c'est-à-dire dirigées contre celui des belligérants qui ne respecte pas la résolution 598, la Chine tergiverse et propose des sanctions « globales », dont la raison d'être serait, certes, parfaitement morale, mais qui auraient l'inconvénient de punir également l'Irak, pays qui a déjà accepté, bien que conditionnellement, la résolution de l'ONU.

CHARLES LESCAUT.

ISRAËL : la visite d'un émissaire de M. Shultz

Les Américains essaient de trouver un « modus vivendi » avec M. Shamir

JÉRUSALEM de notre correspondant

Comment débloquer le processus de paix au Proche-Orient tant que le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, s'oppose à une conférence internationale ? C'est une question qui a occupé l'attention de M. Charles Hill, l'émissaire spécial du secrétaire d'Etat américain George Shultz. Personne ne s'attend d'ailleurs que sa mission débouche sur des résultats immédiats.

En fait, la venue à Jérusalem de M. Charles Hill paraît surtout importante dans la mesure où elle traduit la prise de conscience par les Etats-Unis du changement durable intervenu dans le rapport des forces au sein du gouvernement d'union nationale israélien. Il est désormais hautement probable, en effet, que ce gouvernement, dirigé depuis octobre dernier par le chef de file du Likoud, M. Itzhak Shamir, restera encore en place pendant plusieurs mois, peut-être jusqu'à la fin de son mandat, en novembre 1983.

« Agir lentement »

En mai dernier, en raison de l'hospitalité de l'ensemble des ministres du Likoud, M. Pères n'avait pas été en mesure de faire approuver par le cabinet israélien son projet d'accord (avec la Jordanie et les Etats-Unis) sur les modalités de convocation de cette conférence. A la suite de cet échec, le numéro un travailliste s'était donné pour objectif de dissoudre la Knesset afin de demander aux électeurs de trancher le débat avec le Likoud sur ce sujet. Toutefois, c'est en vain qu'il a tenté jusqu'ici de réunir une majorité à la Chambre en faveur d'élections anticipées.

reste l'homme fort du gouvernement d'union nationale, celui qui dit non à la conférence internationale. C'est donc avec M. Shamir que les Américains doivent essayer de trouver un modus vivendi diplomatique dans les mois à venir. D'où cette venue à Jérusalem de M. Charles Hill, qui est présenté comme le plus proche collaborateur du secrétaire d'Etat George Shultz. M. Shamir s'est efforcé de frayer la voie à cette visite en reformulant ses positions de manière plus positive. Dans une longue interview à la télévision, le premier ministre a annoncé qu'il s'appretait à entreprendre ses propres démarches diplomatiques, en proposant des solutions de rechange à la conférence internationale. Lesquelles ? M. Shamir a tenu d'embolie à dédramatiser ses initiatives en déclarant qu'il avait l'intention d'« agir lentement » et non pas de manière « spectaculaire ». Et il a en fait réitéré sa proposition de réunir une « mini-conférence » avec l'Egypte, les Etats-Unis et une délégation jordano-palestinienne, mais sans l'URSS. M. Shamir entend aussi, semble-t-il, remettre sur le tapis l'idée, prévue par les accords de Camp David, d'octroyer un régime provisoire d'autonomie aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. Des discussions sur ce genre de solution « intermédiaire » lui paraissent en tout cas préférables aux négociations sur les problèmes de procédure qui caractérisent, depuis des mois, toutes les tractations autour de la conférence internationale.

Il faut dire que ces idées de M. Shamir avaient déjà été rejetées le mois dernier comme « irréalistes » par le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Ismet Abdel Meguid, lors de sa visite en Israël. Trouveront-elles un écho plus favorable auprès des Etats-Unis ? A la présidence du conseil à Jérusalem, on affirme en tout cas, même si M. Charles Hill est porteur de nouvelles garanties américaines, il n'a aucune chance de convaincre M. Itzhak Shamir d'accepter une conférence internationale avec la participation de l'URSS. Et on ajoute : l'administration Reagan devra se résigner à faire bon ménage avec M. Shamir dans les mois à venir malgré les divergences sur la

conférence internationale. Il est vrai que ce sera peut-être d'autant plus facile que, en raison de la situation dans le Golfe et de l'approche de l'élection présidentielle aux Etats-Unis, la conférence internationale ne devrait pas constituer, au cours de l'année à venir, une priorité pour l'administration Reagan.

(Interim)

Jérusalem limite les activités de la Compagnie arabe d'électricité

Jérusalem (AFP). — Le gouvernement israélien a décidé, dimanche 9 août, de prolonger de dix ans la concession accordée à la Compagnie arabe d'électricité de Jérusalem-Est, mais en restreignant fortement ses activités.

Cette compagnie est la principale entreprise palestinienne implantée dans les territoires occupés par Israël en 1967. Le ministre israélien de l'énergie, M. Moshe Shalal, avait annoncé un mois dernier que la concession en cours de la Compagnie prenait fin le 31 décembre 1987.

A l'issue de la réunion du conseil des ministres, le secrétaire général du gouvernement a annoncé la prolongation de dix ans de la concession, à partir du 31 décembre. Il a précisé que les implantations israéliennes, les bases de l'armée et les quartiers juifs, construits depuis 1967 dans l'ancien secteur arabe de Jérusalem, seront désormais directement alimentés par la Compagnie électorique d'Israël. Cette restriction devrait entraîner le licenciement de trois cent vingt des cinq cents employés de la Compagnie palestinienne.

Expulsion de plusieurs ressortissants iraniens à Berlin-Ouest

Les alliés occidentaux en charge de Berlin-Ouest (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne) ont ordonné l'expulsion de plusieurs ressortissants iraniens pour des raisons de « sécurité intérieure », a indiqué, le samedi 8 août, le chef du département d'information de la mission américaine à Berlin, M. Thomas Hornan. M. Hornan a expliqué cette décision par « les devoirs des alliés concernant la sécurité intérieure de Berlin ».

Il s'est refusé à préciser le nombre exact d'iraniens visés par la mesure, indiquant simplement que certains étaient employés au consulat général d'Iran. Selon les alliés, ce consulat n'a pas de statut officiel, ses employés n'étant pas accrédités auprès d'eux. Les Iraniens concernés ont quelques jours pour quitter la ville, a précisé M. Hornan.

De source informée à Berlin-Ouest, on indique que cette mesure concerne une dizaine d'iraniens, dont certains résident à Berlin-Est et y sont accrédités. Ces derniers doivent être refoulés s'ils tentent de se rendre à l'Ouest. On ajoute que cette mesure vise à réduire les risques d'attentat dans une période de tension.

La crise entre Téhéran et Ryad

Entre-temps, le convoi américain poursuit lentement son voyage vers Koweït. Il a dépassé dans la nuit de dimanche à lundi les abords de l'Ile de Farsiyah parsemée de mines, en ralentissant sensiblement sa marche, car les navires de protection américains ne disposent toujours pas des équipements antimines mobilisés par les Etats-Unis et qui ne sont pas encore arrivés sur place. Les sources maritimes de la région soulignent cependant que le convoi, en raison du faible tonnage des navires qui le composent, dispose d'une liberté de manœuvre lui permettant d'éviter le chenal de navigation où avaient été découvertes des mines, fixées par câble au fond du chenal, du même type que celle qui a endommagé le superpétrolier de 401 382 tonnes, le Brigatone. Dimanche encore, le premier ministre iranien, M. Mir Hossein Mousavi, a affirmé que le Golfe resterait miné tant que les superpuissances y maintiendraient leur présence.

D'autre part, dix jours après les sanglants affrontements de La Mec-

La tâche de M. Ibrahim ne sera pas aisée : le ministre iranien de l'Intérieur, M. Ali Akbar Montashemi, a appelé samedi « les nations musulmanes et les mouvements islamiques du monde entier » à se préparer sérieusement pour chasser la famille royale saoudienne des lieux saints de l'Islam. La presse saoudienne poursuit, pour sa part, sa dénonciation « des agissements criminels iraniens », le quotidien Okaz soulignant « l'isolement croissant de l'Iran même chez ceux qui ont applaudi la révolution islamique à ses débuts ».

A Bagdad, un haut responsable du ministère irakien de la défense a affirmé dimanche que l'Iran mobilisait ses forces « pour lancer une nouvelle agression contre l'Irak, mettant à profit la situation qui s'est créée dans le Golfe après les incidents de La Mecque ». Les Iraniens, pour leur part, ont affirmé dimanche une nouvelle opération nommée Latha-9 dans le nord-est de l'Irak. L'attaque, qui se déroule dans la région de Khourmal, dans la province de Souleimanyeh, est menée notamment par les pasdaran iraniens, des combattants du Parti démocratique du Kurdistan d'Irak de Massoud Barzani et des Kurdes irakiens réfugiés en Iran. (AFP, Reuter.)

LIBAN : enterré dans son village natal du Chouf

Camille Chamoun a reçu un hommage de la grande majorité des personnalités musulmanes

BEYROUTH de notre correspondant

Un défilé de rafale de mitraillette vite étouffée, puis la lourde chape faite de silence affligé et de l'étouffante moiteur de l'août beyrouthin retombe sur Achrafieh : le Liban chrétien a enterré dans la dignité dimanche 9 août le plus prestigieux de ses chefs, Camille Chamoun. Le reste du Liban s'y est associé.

Après la messe de funérailles célébrée par le patriarche maronite Mar Sifir en présence du président Gemayel, à Anelias dans la banlieue de Beyrouth Est, où l'émotion d'une foule innombrable n'a pas perdue l'impeccable ordonnance de la cérémonie, c'est hors du territoire chrétien que s'est néanmoins situé le fort de cette journée. C'est, en effet, dans son village natal de Deir-El-Kamar que le vieux leader a été inhumé dans ce Chouf d'où les chrétiens ont été évincés après la défaite de leur milice face aux druzes en septembre 1983, sauf une poignée qui subsiste dans le village de Chamoun précisément.

Il a fallu pour cela que le chef druze, M. Walid Joumblatt, l'accepte. Il l'a fait et a personnellement assisté à l'ultime cérémonie funéraire, à la tête d'un imposant rassemblement de chéikhs et de personnalités druzes, ouvrant les portes du Chouf mais au convoi l'accompagnant, à condition qu'il fût composé de Chamouniens et qu'en soit exclu tout ce qui touche aux Forces libanaises (milice chrétienne) et au Parti phalangiste.

Dans une adresse courte mais dense à Camille Chamoun sur le parvis de l'église de Deir-El-Kamar, M. Joumblatt lui a rendu un hommage stéré. Evoquant dans une belle formule arabe intraduisible la double vérité arabe et chrétienne du double « le patriarche coriace des

chrétiens », a-t-il dit de lui, — le leader druze a salué en lui l'adversaire véni et tennon, en même temps que l'homme politique authentique et de grand talent, soulignant que la réunion en ce jour au Chouf des deux aïles du Liban (la chrétienne et la musulmane) préfigure le rétablissement de l'entente nationale, inéluctable si le pays doit survivre.

« La coexistence entre nous est nécessaire pour le meilleur et pour le pire », a affirmé M. Joumblatt après avoir souligné : « Après la disparition de Chamoun, une page de notre histoire est tournée, et de nombreuses voies s'ouvrent à nous (...) soit que nous préservions ce qui rest de notre patrie pour nous lancer ensemble sur le chemin de la libération, de l'évolution et de l'arabisme, soit que nous abandonnions la scène à la racaille et politicielle des courtiers et des mercantiles ; et c'en sera fait de la nation : nous entrerons alors dans la spirale de la destruction. »

Le silence de Damas

En attendant le cortège funéraire, M. Joumblatt s'était montré virulent à l'égard du camp chrétien, déclarant : « Il n'y a pas de dialogue possible avec des voutours comme Amine Gemayel, Samir Geagea et Michel Aoun. Nous avons toujours été pour la coexistence entre les druzes et les chrétiens, ce sont les dirigeants chrétiens extrémistes qui l'ont fait voler en éclats. Le président Chamoun, lui, avait la base nécessaire pour dialoguer et les possibilités de le faire. »

« Après sa mort, y a-t-il encore place pour le dialogue ? Voyons ce que feront les fous à l'est (secteur chrétien). Je crois qu'ils vont s'entretuer. Tant qu'il y aura Geagea et Gemayel, il n'y aura pas de paix possible dans le pays. »

M. Joumblatt n'a pas été seul au sein de l'Islam libanais à saluer la mémoire de Chamoun. Certes, l'hommage lui a été rendu par les personnalités musulmanes n'a été ni unanime, ni sans réserve. Il était néanmoins remarquable et, souvent, ému, même de la part de ses adversaires. Les leaders sunnites — le mufti, le premier ministre par intérim, M. Hoss, les anciens premiers ministres MM. Salam et Wazzan, mais aussi le chef de la milice de Saïda M. Moustapha Saad — se sont exprimés avec chaleur. Les chiites n'ont pas été absents non plus bien qu'ils se soient maintenus en retrait : le président de l'Assemblée, M. Husseinien voyage s'est fait représenter aux obsèques et le ministre chiite de la défense, M. Osserane, vint aussi à l'enterrement de Chamoun. C'est déplacé malgré son grand âge à Beyrouth-Est et à Deir-El-Kamar, même le chef d'Amal, M. Berri, après un silence ostensible le premier jour, s'est fait représenter aux cérémonies officielles le lendemain.

La Syrie, en revanche, a ignoré l'événement, mais il a bien fallu qu'elle donne un accord, même discret, pour que le cortège puisse traverser des territoires où son armée est déployée avant d'atteindre Deir-El-Kamar.

Des dépêches de condoléances ont afflué de l'étranger, y compris du monde arabe, la plus notable étant celle du chef de l'O.P.L.P. M. Yasser Arzaf, que Chamoun avait tant combattu lorsque les Palestiniens faisaient la loi au Liban, mais avec lequel il avait aussi dialogué.

Dans l'immédiat, la disparition de Camille Chamoun prive le camp chrétien de son plus redoutable lutteur et, au sein de ce camp, le président Gemayel d'un soutien précieux.

LUCIEN GEORGE.

Afrique

La reconquête d'Aozou par l'armée tchadienne

Un accueil réservé de Paris

(Suite de la première page.)
Dès le mercredi 5 août, en effet, le gouvernement tchadien avait fait état de mouvements des troupes libyennes qui se rapprochaient du Tchad par l'est à partir du Soudan et mettait ses troupes en état d'alerte. « Ces mouvements, affirmait N'Djamena, annoncent une offensive libyenne ».
L'ambassadeur du Tchad à Paris dénonçait, par sa part, la thèse selon laquelle ces déclarations pourraient servir de « préparation psychologique » à une attaque tchadienne. Que s'est-il passé ensuite ?
Selon N'Djamena, les bruits d'une offensive libyenne étaient fondés, puisque le samedi 8 août, de 2.000 à 3.000 soldats libyens attaquaient Bardaï, capitale du Tibesti, provoquant ainsi le premier affrontement significatif entre les deux armées depuis la fin mars. Toujours selon N'Djamena, les troupes libyennes étaient repoussées, et les forces tchadiennes menaient alors une contre-offensive victorieuse jusqu'à Aozou, à 70 kilomètres plus au nord. Pour la première fois depuis 1973, des forces gouvernementales tchadiennes pénétraient ainsi dans cette zone désertique de 114.000 kilomètres carrés. Si elles assuraient le contrôle de la localité d'Aozou, les troupes tchadiennes ne poussaient pas jusqu'à la grande base libyenne d'Azoua (Aozou, pour les Libyens), située à cheval sur la frontière entre les deux pays et qui abrite d'importantes forces aériennes libyennes.
Annoncée samedi à midi par le radio de N'Djamena, la reconquête d'Aozou fut accueillie par des mouvements de liesse dans la capitale. « Les troupes barbares, déclaraient ainsi un communiqué, sont en train de subir une défaite totale sur le sol tchadien ». L'ambassadeur du Tchad à Paris, qui estimait que la prise d'Aozou représentait « la fin d'un cauchemar », avait déclaré que son pays devait s'attendre à une riposte libyenne. De son côté, M. Michel Rocard, reçu par le président Hissène Habré à N'Djamena, salua « la valeur des forces armées tchadiennes, qui ont lutté des mois pour restaurer l'unité et la souveraineté du Tchad ». L'ancien ministre de l'Agriculture a souhaité que « le Tchad puisse retrouver maintenant la paix à laquelle il a droit comme tous les pays pour consacrer

toutes ses forces et toute son énergie à son développement ».
Il fallait attendre dimanche en fin de matinée pour que Radio-Tripoli fasse état pour la première fois de l'attaque d'Aozou, sans toutefois confirmer sa chute. « Aidés par la France et les forces impérialistes, annonçait la radio libyenne, les forces d'Hissène Habré ont attaqué la région d'Aozou, en territoire libyen ».
Quelques heures plus tard, le colonel Kadhafi, s'entretenant au téléphone avec les chefs d'Etat algériens, M. Bendjedid Chadli, et burundais, le capitaine Thomas Sankara, pour souligner, selon l'agence de presse libyenne JANA, « la détermination de son pays à repousser l'agression et à en éliminer les causes ». Toujours dimanche, Tripoli informait le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine de l'« agression tchadienne ». M. Jadhalla Azouï el Talhi, ministre des affaires étrangères, qui avait adressé un message aux deux organisations, soulignait que son pays avait « le droit de recourir à tous les moyens suscepti-

bles de faire face à cette agression ». Pour sa part, M. Goukouni Oueddei, ex-président du Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT, opposition tchadienne), déclarait dimanche : « Celui qui a pris l'initiative d'attaquer Aozou assumera la responsabilité de ce qui se passera dans la région ». « Pour moi c'est N'Djamena qui a attaqué », ajoutait-il, affirmant que « la prise d'Aozou ne résout pas le problème de la réconciliation nationale au Tchad », et précisait que ces développements n'influenceraient pas les relations entre le GUNT et la Libye.
Si, dès samedi, le gouvernement égyptien dénonçait les menaces pesant sur le Tchad et « condamnait fermement toute tentative du Tchad de recourir à la force », le gouvernement français restait muet. Le ministre des affaires étrangères se contentait de faire savoir, dans un communiqué, qu'il n'avait « aucun commentaire à faire sur les informations concernant des opérations militaires menées aux prises des forces tchadiennes et libyennes dans la région d'Aozou ». L'ambassadeur du Tchad à Paris souhaitait,

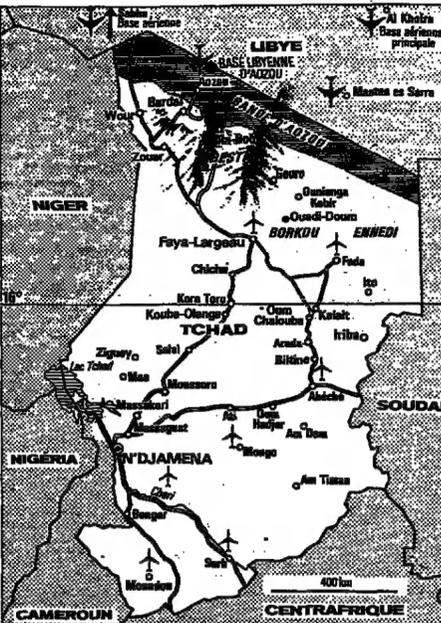
pour sa part, que la France « puisse étendre son dispositif militaire "Épervier" pour assurer la défense de l'espace aérien tchadien bien au-delà du 16^e parallèle ».
Reconnaisant que la présence militaire française était « dissuasive », il émettait le souhait que cette défense « puisse s'étendre bien au-delà pour nous permettre de consolider les acquis et mettre fin à l'expansionnisme libyen ».
Le dispositif de dissuasion « Epervier », mis en place par l'armée française en février 1986, avait été allégué en mai dernier. A la différence des opérations précédentes qui, depuis 1969, selon les modalités diverses, ont été menées comme des participations actives des armées françaises aux combats contre l'envahisseur étranger, le plan adopté en 1986 sous le nom de code « Epervier » a consisté en un soutien aérien, logistique et médical aux partisans du président Hissène Habré. On a compté jusqu'à deux mille quatre cents hommes au total. Une force aérienne d'avions de combat et d'appareils de transport basés à N'Djamena sert de protection et de ravitaillement en armes, en munitions, en vivres, en carburant, en pièces de rechange et en aide sanitaire.

Une série de victoires dans le Nord

- parachutisme des armes sur Zouar, repris par les FANT.
- 1984 NOVEMBRE. - Fin de l'opération française « Manta » à la suite d'un accord franco-libyen, non respecté par Tripoli.
 - 1985 SEPTEMBRE. - Renforcement du dispositif militaire libyen dans le Nord.
 - 1986 FÉVRIER. - Attaque du GUNT (Goukouni Oueddei) et des forces libyennes au sud du 16^e parallèle. Mise en place du dispositif français de dissuasion « Epervier » après le bombardement par la chasse française, de la base libyenne de Ouadi-Doum.
 - 19-20 MARS. - Nouvelle défaite importante des Libyens face aux FANT, à Bir-Kora (50 km au sud de Ouadi-Doum).
 - 22 MARS. - Prise de la base de Ouadi-Doum par les FANT. Celles-ci récupèrent un abrégé important matériel militaire abandonné par la Libye.
 - 27 MARS. - Prise de Faya-Largeau (ville natale du président Hissène Habré) par les FANT.
 - 8 AOÛT. - Reconquête, par les FANT, de la localité d'Aozou, occupée par la Libye depuis 1973.

M. Mitterrand : Arbitrage international

Interrogé par RTL et ACP, le lundi 10 août, à l'Élysée, M. Mitterrand a déclaré à propos de la reconquête d'Aozou : « La France a soutenu et continue de soutenir le Tchad dans sa lutte pour la reconquête de son indépendance et de son unité. Quant à ce qui concerne le devenir de la bande d'Aozou, la France a toujours réclaté le recours à l'arbitrage international. Cette position a été réaffirmée encore récemment au président Hissène Habré. L'action que ce dernier vient d'entreprendre dans cette zone n'engage donc que lui-même et les forces de son pays, pays souverain, et, je le récite, indépendant. »
« Quant au dispositif militaire français au Tchad, dont je me suis entrepris dimanche soir avec le premier ministre, il reste conforme aux décisions déjà prises par les autorités françaises responsables. Pas au-delà. »



La bande d'Aozou

De l'accord franco-britannique de 1899 au litige tchado-libyen

La localité d'Aozou, dont la reconquête, samedi 8 août, par les forces tchadiennes a été annoncée officiellement à N'Djamena, est située au cœur d'une bande de terre du même nom, dans l'extrême nord du Tchad, dont la superficie est de 114.000 kilomètres carrés et qui est occupée depuis 1973 par la Libye.
Cette région fait l'objet d'un litige entre les deux pays. Les Libyens se sont installés à Aozou il y a quinze ans en vertu d'un accord, jamais ratifié, entre Mussolini (Italie) et Pierre Laval (France) daté de 1935. La Libye soutient également qu'en 1973 le président tchadien de l'époque, François Tombalbaye, lui avait vendu, aux termes d'un accord secret, cette portion de territoire. Mais personne n'a jamais pu produire un document relatif à ce prétendu accord.
En novembre 1980, le chef de l'Etat libyen le colonel Kadhafi, a revendiqué officiellement cette frange montagneuse au nord du Tibesti longue de 1.000 kilomètres sur une centaine de larges. La principale base militaire libyenne dans la région se trouve à cheval sur la frontière entre la Libye et la bande d'Aozou, à 83 kilomètres au nord de la localité d'Aozou.
Pour N'Djamena, la seule frontière existante est celle fixée par les traités internationaux de la fin du siècle dernier, reconnus dans la charte de l'OUA (Organisation de l'unité africaine). Ce tracé date de la déclaration franco-britannique du 21 mars 1899 qui place Aozou à l'intérieur du territoire tchadien.
En avril 1983, le Conseil de sécurité de l'ONU a invité les deux parties à régler ce litige par l'entremise de l'OUA. L'organisation avait créé, en 1977 à Libreville, un comité ad hoc sur la bande d'Aozou, réactivé en 1986 lors du vingt-deuxième sommet de l'OUA à Addis-Abeba. Cependant, l'étude négative persistante » de la Libye, le président de ce comité, M. Omar Bongo (Gabon), a démissionné de ses fonctions pendant le sommet, alors que M. Hissène Habré exigait le retrait « immédiat et inconditionnel » des troupes libyennes stationnées dans la région.

SOUDAN

Election d'un candidat indépendant au Conseil de souveraineté

Khartoum (AFP). - Un candidat indépendant, M. Mirghani El Nasri, a été élu, samedi 8 août, au Conseil de souveraineté soudanais, présidence collégiale de la République composée de cinq membres, mettant ainsi fin à une épreuve de force entre les deux principaux partis de la coalition gouvernementale. Ancien président du barreau de Khartoum, M. El Nasri a obtenu soixante-neuf voix sur les cent soixante qui ont participé au vote. L'Assemblée constituante soudanaise compte deux cent soixante-deux sièges au total.
Cette élection pourrait cependant mettre en péril la coalition gouvernementale, composée notamment du parti Al Oumma et du Parti démocratique unioniste (PDU). En effet, le siège laissé vacant par M. Mohamed Al Hasan Abdallah Yassine, affilié au PDU, devait normalement revenir à une personnalité de ce parti. Or, le parti Al Oumma du premier ministre Sadek El Mahdi s'était opposé à la candidature, avancée par le PDU, de M. Ahmed Al Sayed Ahmed, parce que celui-ci avait été ministre sous le régime déchu du président Gaafar Nemeiry. Avocat de renom, M. Ahmed a également connu pour être une personnalité égyptienne, alors que le parti Al Oumma est traditionnellement peu favorable à son puissant voisin arabe.
A l'issue du vote, le ministre de l'Intérieur, M. Sidahmed El Hussein, importante personnalité du PDU, a déclaré : « Les élections de samedi constitueront un tournant en ce qui concerne notre alliance avec le parti Al Oumma ». Il a laissé entendre que la direction du PDU se réunira prochainement pour décider de l'avenir de cette alliance.
Le nouveau membre du Conseil de souveraineté, M. El Nasri, est une personnalité du mouvement de salut national, constitué de syndicats et de partis politiques qui avaient organisé le mouvement de désobéissance ayant conduit à la chute, en avril 1985, du régime du maréchal Nemeiry.

PHILIPPINES - les conséquences de la guerre

Près de trois cents milliers de centaines de millions

Les conséquences prévisibles de la guerre...
Les Philippines...
Les conséquences...
Près de trois cents milliers de centaines de millions...
Les conséquences...
Près de trois cents milliers de centaines de millions...
Les conséquences...
Près de trois cents milliers de centaines de millions...

Europe

ITALIE

Dix-sept aut-nomistes du Haut-Adige poursuivis pour activités antinationales

Dix-sept aut-nomistes du Haut-Adige poursuivis pour activités antinationales...
L'Autonomie...
Les activités...
Dix-sept aut-nomistes du Haut-Adige poursuivis pour activités antinationales...
L'Autonomie...
Les activités...
Dix-sept aut-nomistes du Haut-Adige poursuivis pour activités antinationales...
L'Autonomie...
Les activités...

Amériques

HAÏTI : méfiance croissante à l'égard du pouvoir

La « transition démocratique » : une parenthèse refermée ?

Quelle peut être l'avenir d'Haïti ? Cette question posée depuis le départ, il y a plus de dix-huit mois, de l'ancien président à vie - Jean-Claude Duvalier - prend une acuité nouvelle avec les récents événements dans l'île des Caraïbes... la plus pauvre de l'hémisphère.
Lorsqu'il le lendemain de la fuite de l'ancien dictateur, le général Henri Namphy prend les rênes du pouvoir en assurant la présidence du Conseil national du gouvernement (CNG), il affirme sa volonté de conduire le pays vers la démocratie et rend public - sous la pression populaire - un calendrier aboutissant à l'élection d'un président au suffrage universel, le 7 novembre de cette année. Ce dernier devait prendre symboliquement ses fonctions le 7 février 1988, deux ans après la chute de Jean-Claude Duvalier. Ce calendrier semble maintenant avoir peu de chance d'être respecté.
Pourtant, cabin-cabin et malgré les multiples atomes et erreurs du gouvernement transitoire, la cause semblait entendue. A plusieurs reprises, le chef de l'Etat s'est solennellement engagé à respecter son programme. Un président sortant des urnes et aurait la lourde tâche de placer le pays sur la voie de la démocratie et du développement.
Une nouvelle Constitution, votée à plus de 90 % des suffrages, garantissait cette gageure pour un pays dont l'histoire, depuis l'indépendance en 1804, privilégiait l'avènement de dictateurs que celui d'une démocratie pluraliste.
Même l'Eglise catholique, hier à la pointe du combat contre l'ancien dictateur, prêcheait, il y a peu de temps encore, la patience et l'apaisement. Mieux encore : le retour d'anciens opposants rentrés d'exil, avec de louables et ambitieuses intentions, préparait garantir l'arrivée d'un sang neuf, si nécessaire.
L'enthousiasme qui précédait un lendemain du « grand soir » n'est plus qu'un souvenir. Le pouvoir n'a pas su se mettre au diapason d'un peuple impatient de voir se concrétiser l'espoir né de la chute d'un dictateur presque trentenaire. Avec un entêtement lourd de conséquences, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Leslie Delatour, a bien tenté de remettre de l'ordre dans les affaires du pays, mais en privilégiant le long terme, alors que la majorité de la population attendait une solution rapide pour en finir avec une misère endémique.
Les politiciens, dans leurs efforts pour créer des structures nouvelles, se sont heurtés au même phénomène. Les promesses électorales n'ont pas suffi et le peur d'être - une fois encore - grisé par des apprentis dictateurs a détourné des partis un peuple peu enclin à se rassembler autour de grands idéaux.
Dans cette décomposition d'une société qui prenait à peine corps, les vieux démons se sont vite réveillés. Les nombreux ratés du début de la transition démocratique empoisonnent aujourd'hui l'atmosphère : le démantèlement de l'ancienne police politique, les « tomates-macoutes », n'a été que partiel, et les dignitaires du régime duvalériste ont conservé leurs entrées au Palais national. De nombreuses personnes influentes de l'ancienne dictature exercent encore des fonctions dans l'adminis-

tration, et l'on fait aujourd'hui état, à Port-au-Prince, du retour de certains « indésirables » qui avaient quitté le pays en toute hâte il y a un an et demi. Les milieux duvaléristes se sont aussi acharnés à diviser les différents mouvements politiques. Ils sont même parvenus à faire réduire par le CNG les pouvoirs d'organismes qui, d'après la Constitution, devaient être indépendants, comme le Conseil électoral. Même si le décret, signé par le général Namphy, qui réduisait les compétences et l'autonomie de ce conseil est aujourd'hui abrogé, le mécontentement ne s'est pas apaisé pour autant et les émeutes et grèves se succèdent dans le pays.
Le général Namphy sur la défensive
La confiance dans celui qu'un appelait il y a peu « Chouchou » s'est muée en défiance, et les points sont coupés. Pour n'avoir pas su - ou pas voulu - se rendre compte de la situation, le général Namphy est sur la défensive. Cet homme qui avait su l'imposer au dictateur dans de nombreuses occasions est maintenant diminué. Son engagement à respecter le calendrier fixé, dont il se faisait un honneur de « soldat », n'est plus évident. Ses proches affirment que, en tentant de le contraindre à la démission avant le terme de son mandat, la population a rompu son « contrat moral ».
Le général, pensent beaucoup de Haïtiens, est maintenant tenté par la prolongation de la « phase transitoire » en raison des troubles et songe rester au pouvoir le temps qu'il faudra pour rétablir le calme. Un autre membre du CNG pourrait aussi le remplacer, mais dans tous les cas l'avènement de la démocratie est renvoyé à des jours meilleurs. La radicalisation d'une partie de l'Eglise est à cet égard significative et l'insistance de certains membres de la hiérarchie catholique, comme l'évêque de Jérémie - dans l'extrême ouest de l'île, - Mgr

DENIS HAUTIN-GURAUT.

(Publicité)
LA MECCQUE, LE « HAJJ » ET LES PELERINS
Chaque année, pour la Fête du Sacrifice, des centaines de milliers de musulmans prennent le chemin de la Ville Sainte, pour accomplir le pèlerinage. Wallid Chamit extrait les grandes étapes de ce rituel et explique son sens profond.
Un reportage en couleurs, publié dans le numéro de juillet d'ARABIES, en kiosques et en librairie, 78, rue Jouffroy, 75013 Paris. Tél. 46-22-34-14.

MÉDECINE - PHARMACIE
CLASSE PRÉPARATOIRE
d'octobre à juin, à temps complet. Sections scientifiques (I.G. ou Littéraires (A.B.). Depuis 1967, la première préparation de France. Documentation contre trois timbres.
CEPES 57, rue Charles-Lafitte, 92200 Neuilly
47.45.09.19 ou 47.22.94.94.

مكتبات الاجل

Politique

La «réentrée» de M. Georges Marchais

Les conditions d'un accord avec le PS «n'existent pas» affirme le secrétaire général du PCF

Invité du «Forum RMC-FR3», M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, a fait sa rentrée politique le dimanche 9 août...

Le dirigeant communiste, qui a affirmé que «la solution du problème corses passait par la solution des problèmes économiques, sociaux et culturels»...

aujourd'hui pour un accord avec les socialistes. Soulignant que l'expression «bonnet blanc et blanc bonnet» n'avait été utilisée qu'à l'occasion de l'élection présidentielle de 1969 pour renvoyer dos-à-dos Georges Pompidou et M. Alain Poher...

Affirmant que, «dans une première phase», le «régime de Khoméini» s'est révélé positif par une série de mesures...

«Il faut rompre les relations économiques, scientifiques et culturelles», a-t-il souligné en lançant un appel au rassemblement aux côtés des communistes...

Quant à l'attitude de la direction du PCF pour le second tour du scrutin, il a déclaré: «Notre décision comportera un respect scrupuleux du choix émis par les électeurs qui auront voté communiste».

Candidature de témoignage

M. Georges Marchais a trouvé le paradigme pour ne point parler du second tour de l'élection présidentielle. Les électeurs communistes sont prévenus: M. André Jospin, présent au premier tour, sera absent pour la finale...

Si c'est bien le cas, si la direction communiste choisit, pour un temps, de se mettre en dehors du champ politique tel qu'il est actuellement dessiné, on peut imaginer, fort aisément, qu'elle pourrait adopter une attitude semblable à celle de Lutte ouvrière.

Pas de désistement pour des «bouteilles» à droite et des partisans de «l'austérité» à gauche. Cette hypothèse est d'autant moins absurde que M. Marchais explique, honnêtement, que la décision arrêtée par la pièce du Colonel-Fabien se comportera un respect scrupuleux du choix émis par les électeurs.

Le secrétaire général s'en est pris vivement au ministre de l'Intérieur, M. Charles Pasqua, à propos de la Corse. «Les primes, ça marche dans les westerns. En France, non».

A force de répéter que seul le premier tour est «éducatif», que seuls les éliminés ont un intérêt — celui de compter les pertes d'une «autre politique» que celle préconisée par un front qui va, à bien comprendre M. Marchais, du PS à l'extrême-droite, puisque le Front national vote avec la majorité et que la droite est d'accord avec les socialistes.

On voit mal comment M. Marchais, pour qui les conditions d'un accord avec le PS n'existent pas, pourrait trouver un quelconque motif de rapprochement ou simplement de non-affrontement avec nos mêmes socialistes entre les deux tours de l'élection présidentielle.

M. Pasqua, alors nous sommes obligés d'en tirer la conclusion que la situation corse vous convient.

«Nous voulons une réponse. Si vous ne répondez pas, a-t-il lancé à M. Pasqua, alors nous sommes obligés d'en tirer la conclusion que la situation corse vous convient.»

OLIVIER BIFFAUD.

Le déclin de la conscience ouvrière

De la lutte des classes à la société molle

«Avez-vous le sentiment d'appartenir à une classe sociale?» A cette question, posée par les enquêteurs de la SOFRES au début de l'été, 56 % seulement des Français diment échantillonnés ont répondu «oui», contre 68 % en 1976.

Deux points de chute en dix ans: à ce rythme, seul un de nos concitoyens sur trois se classera à l'aube du XXIe siècle. D'autant qu'on subodore que cette désaffection sur l'appartenance est liée à une indifférence de plus en plus poussée à toute idée, morale ou idéologique, d'une quelconque «lutte» de classes.

Quant au fond, et toutes nuances écartées mises à part, il est significatif que, après plus d'une décennie de crise et de chômage, la conscience de classe soit en recul: c'est la vérification du vœu édicté des historiens, qui ont dès longtemps repéré le raccourci et les révolutions sociales non pas au pire du marasme, mais dans la jeunesse de la reprise.

Les classifications des castes

L'interprétation de cet adieu progressif à la classe, on l'imagine, n'est pas simple. D'autant qu'au passage on doit s'interroger sur la taxinomie qui nous ventille imperceptiblement depuis des lustres sur l'échiquier social avec à peu près les mêmes «catégories socioprofessionnelles» des classifications de l'INSEE, alors que la société bouscule les grilles.

Le sociologue du travail nous rappelle que sont à prendre en compte les mille détours qui conduisent, dans les sociétés développées, de l'ouvrier-masse au «travailleur flexible», du taylorisme d'antan à l'affirmation des «acteurs», au sens que donne au mot Alain Touraine, dans les pratiques et même — tarte à la crème aujourd'hui — la «culture» d'entreprise.

C'est dans cette direction qu'il faudrait poursuivre l'analyse: vers la multiplication et donc la neutralisation rétrograde des signes de reconnaissance sociale. Ce qui ne veut pas dire — tous les sociologues nous le rappellent — que la mobilité sociale ait crié en proportion, que le patrimoine ait été distribué ou que les inégalités devant la vie et la mort, l'argent et le bonheur aient été réduites.

Quatre grands traits sociaux nouveaux et rangent la classe au magasin des accessoires: l'effet de la classe d'âge ou de la génération, acquis depuis le début des années 60 et qui a eu les conséquences que l'on sait sur la consommation, les pratiques culturelles et les visions de la vie; l'accès à la connaissance et la médiatisation, qui nous fait sans cesse déborder ou dépasser autant que cadre ou agriculteur; l'affirmation si vigoureuse de la famille, avec tous les privilèges qu'elle donne au microsocial; l'effet de masse de la proximité et du local, dans la hanse de l'habitat individuel. Quatre traits qui bousculent les classifications: voyage, grossir ou maigrir, choisir son chien ou son chat, voisiner et enrifer son survêtement, tous les signes minuscules de la quotidienneté luttent à armes pas inégales avec les grands traits distinctifs de Jedis, le naïf et le vieillard, l'aimé et le moqué, dans notre tourbillon de l'identification de tous à chacun et des uns aux autres.

Reporté à la production, poussé du salariat, typologie fluctuante du travail, entrent à l'évidence en combinaison avec le visage réajusté du management et la diffusion du capital — idée chère à M. Bédaride et à M. Ballardur, qui connaît en 1987 l'application que l'on sait — pour brouiller les hiérarchies et les représentations mentales du «rang» sur le lieu de travail.

Les historiens renchéraient sur cet examen des identifications en rappelant que la conscience de classe, solidement enracinée sur le rapport de production, s'est jadis tout aussi fermement nourrie des us et coutumes d'un art de vivre et de rêver, véritables «sous-culture» que des partis très structurés, communistes ou sociaux-démocrates, prélevaient jalousement de la consommation «bourgeoise». Vêtement (chapeau ou casquette), habitat, lo-

Incidents autour de la tournée des plages de M. Le Pen. — La tournée des plages de M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a été marquée, à la fin de la semaine dernière, par divers incidents en Ile-et-Vilaine et en Seine-Maritime.

A Saint-Malo, (Ile-et-Vilaine) samedi également, une vingtaine d'habitants d'immeubles HLM au pied desquels était installé le chapiteau de M. Le Pen avaient déployé une banderole indiquant: «Le Pen hors de chez nous, tes discours on s'en fout», au moment de l'arrivée du député de Paris, qui a demandé à son service d'ordre d'écartier les manifestants. Selon un témoin de la scène, des femmes ont alors reçu des coups de pieds et de poing, tandis que d'autres étaient jetées à terre.

En vente chez votre marchand de journaux

PROPOS ET DÉBATS

M. Evin (PS): «l'automne»

Interrogé par le magazine Le Point, dans son numéro du 10 août, sur le recul enregistré par la gauche dans les derniers sondages d'opinion, M. Claude Evin, député (PS) de Loire-Atlantique et directeur de campagne Atlantique de M. Michel Rocard, déclare: «Nous pâtissons de l'indétermination du PS sur la candidature présidentielle. Alors que Chirac et Barre sont affichés comme candidats de la droite, il est nécessaire de marquer notre détermination. C'est pour cela que Michel Rocard doit affirmer sa candidature et les socialistes le soutenir.»

(trotskiste), a déclaré, le vendredi 7 août à La Cote, à propos de l'échec de 1988: «Mitterrand ou Rocard, non. Qu'on ne compte pas sur nous pour apporter des voix au deuxième tour à ces gens-là.»

M. Léotard: «démocratiser»

À propos d'une éventuelle candidature de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, évoquée par quelques socialistes, M. Evin affirme: «Ce n'est pas sans quelques déclarations isolées qui vont nous donner des boutons. Une certaine responsabilité du PS conservent une conception classique de la vie du parti et que l'idée d'une candidature Rocard leur provoque des dérangements ne m'étonne pas. Pour autant, ce n'est pas l'attitude de la majorité du PS et de sa direction.»

M. François Léotard, secrétaire général du PR et ministre de la culture et de la communication, vient d'adresser à tous les secrétaires fédéraux et présidents départementaux du PR une lettre où il exprime le souhait d'une revitalisation de la démocratie interne du parti.

M^{lle} Laguiller: «l'abstention»

M^{lle} Arlette Laguiller, porte-parole et candidate à l'élection présidentielle du mouvement Lutte ouvrière

Le secrétaire général du PR a chargé MM. Yves Verwaerde et Jean-Pierre Raffarin, secrétaires généraux adjoints, ainsi que M. Hugues Davarwin, secrétaire national à l'information, d'entamer une réflexion (qui devrait aboutir à l'automne 88) afin de réformer les structures du parti. Dans un entretien accordé au Quotidien de Paris du lundi 10 août, M. Deverwin remarque que «des potentialités ont été gâchées», que la sous-représentation féminine au sein du parti constitue un «décalage important», et que «la composition du bureau politique est le fait du prince» et s'effectue «dans le sillage du secrétaire général sans aucune notion de proportionnalité». M. Deverwin affirme que la création de courants institutionnalisés au sein du PR «est une question».

Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS annonce une mobilisation de ses militants

Le FLNKS a annoncé, le dimanche 9 août, le maintien des actions prévues par le mouvement indépendantiste en Nouvelle-Calédonie du 23 août au 3 septembre. Cette décision est rendue publique alors que toutes les manifestations susceptibles de troubler l'ordre public avant le référendum d'autodétermination du 13 septembre ont été interdites.

Le bureau politique du FLNKS appelle les militants indépendantistes à «se mobiliser massivement» dans le cadre des «quinze jours pour Kanaky». Ces quinze jours sont destinés, selon cette organisation, à «contrecarrer la politique déstabilisatrice menée par le gouvernement colonial à l'encontre des intérêts légitimes du peuple calédonien».

Le texte ne précise pas la nature des actions envisagées. Il ne fait pas non plus directement référence à un maintien de la marche pour l'indépendance. Cette manifestation devait, à l'origine, débiter vers le 20 août dans le nord de la Grande-Terre pour s'achever le 3 septembre à Nouméa.

Le Monde sur minitel

REVUE DE PRESSE

Les grands quotidiens nationaux

3615 TAPÉZ LEMONDE puis PRS

C.F.P.A. Centre formation profession avocats. 67, rue Charles-Lafitte, 92000 Neuilly. 47.45.09.19 ou 47.22.94.94.

LE MONDE diplomatique

Août 1987

AMBITIONS par CLAUDE JULIEN

Les hommes politiques, l'œil rictus sur les sondages, peuvent-ils tenir un autre langage que celui des démagogues à la mode? Déclin inéluctable, sécurité et ordre moral, progrès techniques salués, sont-ils les seules réponses? Nos sociétés ont besoin qu'on leur désigne, avec calme et courage, un avenir possible et de plus hautes ambitions.

DOSSIER LA FRANCOPHONIE EN CHANTIER

Alors que va s'ouvrir en septembre, à Québec, la deuxième conférence des pays ayant en commun l'usage du français, la francophonie, dans sa diversité, apparaît comme une voie d'accès à l'universalité. Le français peut-il devenir une force politique et un outil possible du dialogue Nord-Sud? Sa force culturelle est indiscutable dans l'édition et l'audiovisuel. Mais les «industries» de la langue demeurent insuffisamment exploitées.

En vente chez votre marchand de journaux

Il vous jours p les dem illusion avez su meilleur votre petite

TFI FILMS PRODUCTION LA UNE AIME LE CINEMA SORTIE LE 12 AOÛT DANS LES SALLI UNE COPRODUCTION

سکینا من الاصل

سكاي نيوز

Société

Pour un séjour de moins de trois mois en France Les étrangers devront justifier à la frontière leurs « moyens d'existence »

Le Journal officiel du samedi 8 août a publié le décret d'application de la loi du 9 septembre 1986 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Ce décret explique, semble-t-il, par de longues discussions au sein du gouvernement, tous les ministres signataires n'opposant pas à l'origine le point de vue du ministre de l'Intérieur, M. Charles Pasqua, principal maître d'œuvre (le décret est signé par MM. Pasqua, Balladur, Chabanon, Girard, Raimond, Pons, Séguin, Juppé, Pandraud et M^{me} Barzach).

Le décret vise à renforcer le pouvoir de la police de l'air et des frontières (PAF) dans le contrôle de l'admission des étrangers sur le territoire français (1). Il concerne essentiellement les ressortissants de pays non membres de la CEE et de pays limitrophes qui sont astreints, depuis l'automne 1986, à l'obligation de visas d'entrée. La PAF est invitée à contrôler ces visas, délivrés par les services consulaires français, et, surtout, à s'assurer que l'étranger venant en France pour moins de trois mois peut justifier de « moyens d'existence » suffisants.

Le décret précise : « L'étranger sollicitant son admission en France peut justifier qu'il possède les moyens d'existence lui permettant de faire face à ses frais de séjour, notamment par la présentation d'espèces, de chèques de voyage, de chèques certifiés, de cartes de paiement à usage international, de lettres de crédit. Les justifications énumérées (...) sont appréciées d'intérêt relatives à la durée et à l'objet de son séjour ainsi que des pièces produites à l'appui de ses déclarations et, le cas échéant, de la durée de validité du visa ».

Le décret vise à renforcer le pouvoir de la police de l'air et des frontières (PAF) dans le contrôle de l'admission des étrangers sur le territoire français (1). Il concerne essentiellement les ressortissants de pays non membres de la CEE et de pays limitrophes qui sont astreints, depuis l'automne 1986, à l'obligation de visas d'entrée. La PAF est invitée à contrôler ces visas, délivrés par les services consulaires français, et, surtout, à s'assurer que l'étranger venant en France pour moins de trois mois peut justifier de « moyens d'existence » suffisants.

PÉTAIN

Ce livre offre beaucoup de documents et d'informations que l'auteur sait toujours mettre en perspective. On y trouvera une approche qui sait être objective, sans pour autant être neutre. Ce lourd "secret de famille", Ferro dit en préface vouloir le traiter avec tact. Il y parvient, sans pour autant cacher ou maquiller ce qui fut longtemps refoulé.

Jusqu'à la démesure superbe, c'est une première. Là où les spécialistes renâclaient, Ferro a osé : bravo !



796 p. 150F

Au Pays basque

Expulsé en décembre invité en juillet

BAYONNE
de notre correspondant

M. Jean Arnan, député socialiste de Bayonne, a été reçu par le préfet de la région de Pau le 10 août 1987. Il a été invité à venir en France pour participer à la manifestation organisée par le mouvement de libération de la région de Pau. M. Arnan a été expulsé de France en décembre 1986 pour des raisons politiques.

Le débat sur l'euthanasie

Le droit à la mort douce

Le débat sur l'euthanasie continue à se poursuivre. Les députés ont voté hier à l'Assemblée nationale une motion qui reconnaît le droit à la mort douce pour les personnes souffrant de maladies incurables et dans un état de conscience altéré.

Le divorce

Des frontières imprécises

Le divorce a été prononcé hier par le tribunal de grande instance de Paris pour un couple marié depuis 1973. La femme a demandé le divorce en raison de l'absence de relations conjugales pendant plusieurs années.

Les index

du « Monde »

Le Monde vient de signer un accord avec la société anglaise Research Publications pour l'édition de ses index. La collection actuellement disponible offre les index des années 1944/45, 1948, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1956, 1965, 1966, 1967, 1968.

Les enfants de couples franco-algériens

La petite Myriam Montetgaud passera ses vacances en France

La petite Myriam Montetgaud, douze ans, née d'un père algérien et d'une mère française, est arrivée le samedi 8 août à l'aéroport d'Orly. Ses parents, qui vivent à Alger, ont pu jusqu'ici accueillir son enfant à Paris. Mme Hélène Montetgaud avait commencé, le 4 août, une grève des faits. Mais elle l'avait aussitôt interrompue, après avoir reçu l'assurance des autorités algériennes qu'elle pourrait revoir sa fille.

La psychose du contre-enlèvement

Parmi les mères qui avaient « quitté » l'Algérie pour la France pendant l'été 1983 puis marché de Paris à Genève en février 1987, Hélène Montetgaud est celle qui a rencontré le plus de problèmes pour « récupérer » sa fille. Hélène et Tahar Boufenz se sont mariés en 1973. Elle était institutrice, lui dépeinteur-frigoriste, installé en France depuis 1960. Myriam est née en 1975. Bien qu'attendue, cette naissance n'a pas empêché la mésestime de s'installer insidieusement dans le couple. Les accrochages et les coups devenant trop fréquents, Hélène a décidé de quitter Tahar. Le divorce a été prononcé en 1979. Un divorce classique, avec la garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père.

En février 1980, profitant d'un droit de visite, Tahar a enlevé Myriam en Algérie, à Skikda. En pour bien montrer sa volonté de garder l'enfant, il a aussitôt introduit une procédure en Algérie qui lui donna satisfaction en mars 1981. D'abord incrédule, Hélène a finalement entamé une double procédure, en France et en Algérie. « Ayez confiance, tout ira bien », lui dit-on. A priori, elle ne devrait pas avoir de mal à faire respecter ses droits. Tahar, qui n'a pas trouvé de travail

Cinq ans après l'attentat

Une brève cérémonie du souvenir rue des Roisiers

Cinq ans après l'attentat de la rue des Roisiers, à Paris 4^e, le 9 août 1982 - attentat dans lequel six personnes avaient été tuées et vingt-deux autres blessées, par un commando terroriste, à l'intérieur du restaurant Goldenberg une centaine de personnes ont participé, dimanche, à une brève cérémonie du souvenir.

En URSS

La collision ferroviaire de Kamensk a fait des « dizaines de morts »

Moscou. - La collision entre un convoi transportant 5 000 tonnes de blé et un train de passagers, qui s'est produite vendredi 7 août, à Kamensk, près de Rostov-sur-le-Don, dans le sud-ouest de la Russie (le Monde daté 9-10 août), a fait des dizaines de morts, a rapporté dimanche 9 août le journal des syndicats soviétiques Troud.

FAITS DIVERS

Un conducteur ivre fauche un groupe de personnes

Un mort, sept blessés

Une femme enceinte de vingt-six ans, qui marchait au bord d'une route, a été tuée par un automobiliste en état d'ivresse et son fils de quatre ans grièvement blessé, dans la nuit de samedi 8 au dimanche 9 août à Caumont, près de Saint-Girons (Ariège).

Autopsie des quatre transiels

Autopsie des quatre transiels tués dans un accident de la route. - Les corps des quatre transiels qui avaient péri carbonisés dans un accident de la route le mercredi 5 août dans la commune de Porge-en-Gironde (le Monde daté du 9-10 août), ont été autopsiés vendredi sur ordre du parquet de Bordeaux. Pour les enquêteurs, le caractère accidentel de la mort de ces quatre transiels qui se rendaient en

vacances sur la côte atlantique

vacances sur la côte atlantique ne fait aucun doute. Mais le parquet a préféré prendre toutes les précautions. Le résultat de l'autopsie n'est pas encore connu lundi dans la matinée. Par ailleurs, les corps de deux des victimes qui n'avaient pu être identifiés ont été reconnus par des proches. Il s'agit de Housseini Ramin, vingt-cinq ans, demeurant à Courbevoie (Hauts-de-Seine) et de Safa Hassan, trente-trois ans, de Paris.

Grand Prix de Hongrie de Formule 1

ures pour le tourisme

William, Brésilien Arthur...

Cheval de Troie

En 1987, le monde est grand...

SKI NAUTIQUE : les championnats de France

Vague française



Le championnat de France...

GOLF : le championnat de France

Nelson au barrage

MUSIQUES

Petite histoire du plagiat

Copies, rencontres, réminiscence

Si les plagats de chansons sont nombreux, les conflits se règlent généralement en coulisses.

Après la réimpression de paternité de Loulou Gasté sur la chanson Feelings par le tribunal de New York...

Parfois, une première décision de justice est modifiée, on appelle le chanteur Christophe, condamné en première instance pour la chanson Alice il verser l'intégralité des droits à Jacky Moulère...

Plus généralement, dans une époque de consommation d'œuvres, les similitudes sont multiples et les cas de réminiscence flagrants sont nombreux.

Plus généralement, dans une époque de consommation d'œuvres, les similitudes sont multiples et les cas de réminiscence flagrants sont nombreux.

Plus généralement, dans une époque de consommation d'œuvres, les similitudes sont multiples et les cas de réminiscence flagrants sont nombreux.

Le semaine du mélomane

Alors d'un puits sans fond, on a recouvert les lunettes, le chapeau et la prothèse dentaire du mélomane qui s'est mis à chanter.

Le 30^e Festival international de folklore s'est ouvert le vendredi 7 août à Confolens (Charente).

En 1958, une rencontre internationale de troupes folkloriques à Confolens lui donna l'illumination. L'année suivante, il préside le comité d'organisation du festival.

Le succès sur une idée simple : « La nuit du l'autre, qui diffuse sa soi, c'est maintenant le contraire du racisme », rappelle

Le Festival de Confolens

La paix par le folklore

Des Ecossais, des Bulgares, des Chinois, des Polonais, des Brésiliens, dix-sept nations avec leur folklore répondent au rêve d'un paix d'un pharmacien.

Le 30^e Festival international de folklore s'est ouvert le vendredi 7 août à Confolens (Charente).

En 1958, une rencontre internationale de troupes folkloriques à Confolens lui donna l'illumination. L'année suivante, il préside le comité d'organisation du festival.

Le succès sur une idée simple : « La nuit du l'autre, qui diffuse sa soi, c'est maintenant le contraire du racisme », rappelle

Cet optimisme généreux confine parfois à la mégalomanie, comme lorsqu'il espérait faire se rencontrer à Confolens Brejnev et Nixon.

En tout cas, lui seul peut faire passer les relations avec des partenaires dominicains, obtenir d'un groupe américain qu'il apprenne les danses ukrainiennes.

Qu'importe à Confolens perdus Henri Coursaget. On l'applaudit lorsqu'il est dans un rôle d'officier de sapeur-pompier.

Le responsable de la fête est le pharmacien Henri Coursaget, soixante-trois ans.

En 1958, une rencontre internationale de troupes folkloriques à Confolens lui donna l'illumination. L'année suivante, il préside le comité d'organisation du festival.

THÉÂTRE

Dom Juan en rodage

La soirée la plus parisienne de l'été s'est déroulée le samedi 8 août à Ramatuelle.

Quelques heures avant la représentation, Francis Lalonde est réfugié, à l'ombre, dans le jardin de la villa de Régine.

Basie après Lully à l'Archevêché d'Aix-en-Provence

(Suite de la première page.)

Cela tient de l'acrobatie imitative, de la proesse sportive, c'est d'une liberté, d'une virtuosité permanentes.

Le spectacle d'Aix, « Les Mémoires du rythme », est une balade délicieuse.

Aucune frime, aucune pose, une familiarité sans phrases, une authenticité unique.



Count BASIE.

« Les Mémoires du rythme », au Provençal : les 11 et 13 août au Théâtre de l'Archevêché d'Aix, à 21 heures.

« Jazz à Aix » - Art Blakey et les Jazz Messengers (le 12), Jon Hendricks and Co. (le 14) au Théâtre de l'Archevêché, à 21 h 30.

« Les Mémoires du rythme », au Provençal : les 11 et 13 août au Théâtre de l'Archevêché d'Aix, à 21 heures.

« Jazz à Aix » - Art Blakey et les Jazz Messengers (le 12), Jon Hendricks and Co. (le 14) au Théâtre de l'Archevêché, à 21 h 30.

Advertisement for Bruno Etienne's book 'L'islamisme radical'. Text: 'pour comprendre l'incompréhensible'. 'Quand l'orthodoxie musulmane se trouve confrontée à la modernité.' Hachette logo.

Advertisement for 'QU'A-T-ELLE DENEUVE?' at the Palais-Royal. Text: 'Le Théâtre du PALAIS-ROYAL, qui vient de fêter le 300^e de MATHIEU GUEULE, la pièce de Gérard Lauzier, mise en scène de Pierre Mondy, 15 DERNIÈRES représentations. Avec Marc JOLIVET, Véronique GENEST, Yolande FOLLIER, Philippe KHORSAND et tous les artistes.' Location: 'LOC. 42-97-59-81; les soirs 20 h 45, samedi 19 h 15 et 21 h 45.'

Culture

EXPOSITIONS

Neuf maquettes à Caen

Des châteaux bien peu forts

■ L'occasion du neuvième centenaire de la mort de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, roi d'Angleterre, le musée de Normandie, à Caen, présente une exposition temporaire et mobile sur les châteaux normands.

Le sujet est anodin. La réalisation est, à la fois, vivante et même amusante. L'essentiel de l'exposition, en effet, consiste en neuf maquettes faites par Françoise Boutet avec une finesse et une précision étonnantes. Pour chacune d'entre elles le site a été reconstitué avec ses collines naturelles ou artificielles (les « motets »), ses rivières, ses bâtiments « édifiés » de la manière la plus palissade de pieux encadrant des « basses-cours ». Si modestes et peu « forts » qu'ils paraissent, ces châteaux rustiques édifiés par les paysans suffisaient aux hobereaux locaux pour décourager des bandes de quelques dizaines d'hommes et pour assurer leur domination sur un bout de terre... en parfaite illégalité souvent, c'est-à-dire sans l'autorisation expresse du vrai seigneur civil religieux.

Tout autre étaient les châteaux des seigneurs. Ceux-là revêtus de l'argent liquide pour payer les maçons professionnels capables de construire en pierre le plus en plus étonnantes et des enceintes de plus en plus puissantes. Au fil des années, ces châteaux étaient d'ailleurs agrandis, complétés, fortifiés. En témoignent les maquettes montrant trois états successifs (aux onzième, douzième et treizième siècles) de châteaux à Caen, qui finit par être un des plus grands d'Europe.

Château-Gaillard, cette merveille de l'architecture militaire médiévale, est un cas à part. Uniquement fortifiée, il fut construit en un an sur l'ordre de Richard Cœur de Lion pour défendre l'accès à la Normandie par la vallée de la Seine.

Les objets réalisés par des archéologues prouvent que les châteaux même modestes étaient habités par des seigneurs. Les joueurs de tric-trac ou d'échecs n'étaient sûrement pas les seuls à s'y rendre.

Maquettes en objets ne peuvent pas faire oublier de lever la tête : la nef de l'église Saint-Georges du château de Caen, où l'exposition est installée, est couverte d'une superbe et rarissime voûte de pierre en carène.

YVONNE REBEYROL

■ Ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, tous les jours sauf le mardi. Entrée 10 F. Jusqu'au 31 août. L'exposition sera ensuite pour la Norvège puis reviendra à Rouen.

A Châteauroux

La céramique morose

Après le Japon (1985), l'Allemagne (21 août 1985), l'Allemagne fédérale, cette année, l'invitée de la quatrième Biennale de Châteauroux (Indre). Les dix artistes germaniques présentés dans le dortoir gothique du couvent des Cordeliers sont des « plasticiens qui utilisent la céramique et non des céramistes qui font de la sculpture ». Les travaux exposés oscillent entre le maximalisme, les amoncellements et le post-surréalisme (le calman sur canapé de Brigitte Morosé). Des « boulets » honnêtes, certes, mais dont le rassemblement dans un même lieu reste morose.

Même sentiment d'académisme tristounet dans la grande nef d'exposition où sont exposés les travaux des adhérents français (au vivant en France). Là, il y a aussi plus de quatre-vingts dossiers, mais beaucoup trop d'uniformité et de banalité.

A noter quand même les personnages et les animaux décharnés, grandeur nature de Fanny Ferré, une horde en débandade enlisée dans les sables, dont le théâtralisme tragique ne peut pas laisser insensible. Pour le reste, un sentiment de « vu » au quel échappent (ce qui avait déjà été le cas lors de précédentes biennales) les quelques poteries, ventres et génériques, qui osent encore s'affirmer utilitaires. Elles sont signées Nicolas Gérard (qui a travaillé avec Claire Rogino) ou Suzy Atkins, une Américaine naturalisée aversant qui continue à revendiquer le « dialogue personnel avec la terre », la « joie de vivre » et le simple plaisir de potier.

GEORGES CHATAIN.

■ Quatrième Biennale de céramique, couvent des Cordeliers, Châteauroux. Jusqu'au 31 août. Exposition réalisée avec le concours du Centre national des arts plastiques et le ministère de la culture et de la communication. Une exposition annexée à l'hôtel de ville présente une trentaine de pièces contemporaines de la manufacture de Sévres dirigées notamment par Haudou Caswell ou Jencico.

Communication

Après les décisions de la CNCL sur les radios privées

Les exclus de la FM ne veulent pas cesser d'émettre

Le Journal officiel continue à publier chaque jour la liste des radios autorisées par la CNCL, à émettre sur Paris ou dans la région parisienne. Voici pile-empilée les noms des radios parus le samedi 8 et le dimanche 9 août : Radio-Bour (98.2 MHz), Ado FM et Radio-Pays (88.2 MHz), Sky-Rock Beauvais (100.9 MHz), Radio-La Tour (99.7 MHz), CSM (91.9 MHz), FM-Plus (98.4 MHz), Radio-Solidarité (99.3 MHz), Canal-Fréquence Mantes (88.1 MHz), Sky-FM (98.3 MHz), Radio-Thérèse (93.8 MHz), Chantilly-FM (95 MHz), Tropic-FM (92.6 MHz), Canal-102 (92.3 MHz), Radio-Montmartre (102.7 MHz), Radio-Val Orient (95 MHz), Sweet-FM (88.6 MHz), Radio-du-Sacré-Cœur (95.3 MHz), Colline-FM (89.6 MHz), Radio-Soleil et France Magreb Média (91 MHz), Zénith-FM (94 MHz), Radio-Gilda (99.9 MHz), Radio-Bellevue (93.8 MHz), Radio-Espace (94.6 MHz).

La résistance des exclus s'organise cependant, qui risque de rendre dédicat ou explosif le démantèlement des radios autorisées sur certaines fréquences occupées par des radios rebelles. Aucune radio exclue de la liste CNCL ne songe en effet à déposer les armes, même si le climat varie selon les différents types de stations.

« On ne nous a aucun argument valable pour arrêter d'émettre ». La colère grande à Radio-Show. Après six années d'émission, la lutte d'obstination, la plus « pirate » de la FM parisienne vient de se voir refusé l'autorisation qu'elle demandait à la Commission nationale de la communication et des libertés pour passer enfin dans la légalité. La sou-

velle est tombée comme un couperet. « Cela ne peut être qu'un oubli, dit tristement un jeune animateur. Ils ne peuvent pas nous comme ça ».

Cet après-midi, malgré un calme apparent, l'ambiance tendue dans les locaux de Radio-Show. Les animateurs préparent leurs programmes, tandis que parvient du studio les spots des publicités pour magasins, restaurants et rouges à lèvres, intercalés entre des chansons. Dans une petite pièce qui jouxte le studio se tient un conseil de guerre. Des animateurs sont réunis et parlent : « C'est une atteinte à nos libertés d'expression, c'est aussi une atteinte au droit des jeunes au travail... On fait nos avions de l'expérience... La CNCL, qui prend la responsabilité de mettre vingt-cinq jeunes au travail à nous faire ?... Ils ont dix-huit, vingt, vingt-cinq ans. Et à la rage d'avoir été incompris s'ajoute l'angoisse de leur avenir. « Tous les animateurs vont essayer de se recaser dans les autres radios, mais nous serons beaucoup plus nombreux que le nombre de places disponibles ».

La musique continue, indifférente à la tension des coulisses. Quelques plaisanteries essayent de détendre l'atmosphère mais le cœur n'y est pas. Du côté des responsables de la station, la déconvenue est aussi forte, et certains propos trahissent l'acablément. Et l'incompréhension. « On tue notre enfant ! Comment oser parler de libéralisme quand on assassine ainsi une entreprise ? ».

Si les décors changent, c'est pourtant le même scénario. Ce soir-là, sur Radio-Aligné dans le deuxième arrondissement de Paris, un petit studio converti ses quatre micros an-

Réseau Liberté, association de plusieurs radios libres exclues de la bande FM par la CNCL. Les invités, personnalités de la chanson et du spectacle, sont venus donner leur opinion sur la question qui occupe tous les esprits. « Une fois de plus, ce sont ceux qui font preuve d'originalité qui vont trinquer », dit l'un d'entre eux. Ce soir, ils sont venus exprimer leur solidarité. « Il ne s'agit pas de la même famille, celle des radios ou des créateurs, à qui l'on offre si peu d'espace pour parler ». De temps à autre, l'animateur de la soirée rappelle aux auditeurs la raison du bou-

« Nous parlons ensemble ce soir pour éviter la disparition de votre radio. À l'heure où « mieux-disant culturel », tuer une radio qui essaie de diffuser des émissions culturelles est illogique et absurde. Dès la lumière du direct s'éteint, les nouveaux invités entrent ; ils se connaissent tous, s'embrassent, s'encouragent, s'entraident, à revenir dans les jours qui suivent. De toute façon, « il n'y a pas question d'arrêter d'émettre. Nous aurons encore besoin de soutien ».

La plupart des exclus ont pris ainsi la décision de continuer que coûte. Certaines prennent même des précautions. « J'ai une bouteille saisie et d'une descente policière, démantèlement leur studio. Le responsable de Radio-Asie, la radio de communauté que, est résolu : « Nous allons installer nos studios dans le treizième arrondissement. Les CRS n'oseront jamais venir saisir notre matériel ». Et d'ajouter, le sourire malicieux : « Toubon n'est-il pas le maire de cet arrondissement ?... Et les élections ne devraient plus tarder... ».

POINT DE VUE

La situation dans l'audiovisuel

Le gâchis

par Marc Paillet

CEUX qui avaient exprimé en termes mesurés la crainte que la loi Lottard n'aboutisse à un renouveau peu édifiant, à une désattribution pitoyable du système audiovisuel français et de l'industrie des programmes ne peuvent que rester confondus devant l'ampleur des dégâts et la rapidité avec laquelle ils ont commencé à sévir.

Qui en juge ? L'exemple, M. Patrick Le Lay, bras droit de M. Bouygues : « C'est à l'Etat d'apporter la culture, pas aux industriels. Il faut la traiter comme des biens culturels, en boîte, c'est-à-dire selon le profit qu'on peut en retirer ; il promet, au nom d'un libéralisme très politique, des gains assurés aux acheteurs de chaînes, sur quel autre pourrait déboucher ? Qui on ne s'étonne pas qu'un industriel agisse en industriel ».

Il s'agit maintenant pour chaque repreneur de fonder ses recettes sur un maximum de chaînes. Soumis à cette ardente obligation, par quelles réalisations notre industriel va-t-il traduire les missions fondamentales de la télévision : former, informer, distraire ? Pour de la distraction, il y

en a et il y en aura, sous toutes formes et de l'aube à l'aube. Et surtout rien qui heurte, rebute ou fesse. « La télévision est devenue un sensationnel, un dramatique, il l'a info-spectacle », sans souci excessif de la formation, prière de se reporter à la sentence de M. Patrick Le Lay rappelee ci-dessus.

On imagine bien qu'une telle politique doit être menée au moindre coût. Cela se traduit par un envahissement du petit écran par des productions outre-Atlantique, par un recours constant et massif aux archives, par beaucoup de « platéau », c'est-à-dire d'abondantes « perles ». D'où le constat désabusé de Bertrand Tavernier quant aux productions nouvelles. L'urgence culturelle et formatrice n'a rien de naturel, et n'a pas le soutien du plus grand nombre, hélas ! C'est le contraire qui est vrai. Et c'est pourquoi la logique et la programmation facile et populaire, à laquelle Canal Plus échappe parce que le péage ne peut être justifié que par la qualité a déjà essoré des ravages dans les chaînes publiques, où subsiste cependant quelque respect pour les missions essentielles, et où le financement par la redevance donne la possibilité et impose le devoir de continuer à « former » en distrayant. Sans cela...

En bien ! on traiterait encore plus rapidement vers le résultat que se profile à l'horizon : un Waterloo de la culture française et de la francophonie. Cette télévision qui familiarise les auditeurs avec l'histoire, la géographie, les mœurs et la langue américaines, au détriment des nôtres propres, hâte notre colonisation culturelle, et nous fait perdre, au temps, notre production s'étoile. A l'échelle internationale, nos positions sont faibles.

La télévision, que chacun regarde en moyenne trois heures par jour, devrait constituer un moyen privilégié d'éducation, d'autant que l'audiovisuel se substitue largement à la lecture dans l'emploi du temps des enfants et des adolescents. On est loin du temps, de plus en plus lointain, où les résultats scolaires ne pouvaient qu'être affectés, comme on le constate déjà, et au-delà de ceux-ci, les bases de la compétitivité nationale.

Ainsi s'accroît le clivage entre les élèves et les étudiants qui peuvent trouver dans leur famille et leurs entourage, par tradition notamment, une aide et un apport de connaissances, de savoir-faire, un bon niveau de langage et de raisonnement, et ceux qui ne disposent de rien de tel chez eux et sont livrés à eux-mêmes. Ainsi se perpétue une monopolarisation du savoir, donc du pouvoir, par une minorité. Ainsi s'approfondissent les coupures sociales.

On ne peut cependant laisser s'écrire au « mieux-disant commercial » quand il est ou devrait être au même titre que l'éducation, la diplomatie ou la défense, un atout dans le jeu national.

Faire du service public un fer de lance

C'est le service public qui constitue le fer de lance du rétablissement culturel français et francophone, il quoi d'ailleurs l'Europe entière est intéressée. Un service public complet, renforcé, réorganisé, remodelé, dynamisé échappant, grâce à ses nouvelles structures, à une concurrence qui le soumette à la tyrannie des marchés. Il faut qu'il puisse compter sur une redevance plus substantielle complétée par des rentrées publicitaires, à l'opposé de ce que prévoit le démagogue des uns et ce que souhaite le convoitise des autres.

De tels engagements exigent qu'on remette de l'ordre dans la maison, qu'on en finisse avec les surenchères de tous ordres et les « échelles de perroquet » corporatistes aggravant les coûts de fonctionnement, comme avec les dérivés bureaucratiques, avec des abus qui sont devenus intolérables... et suicidaires, ignorés ou ignorés !

Le service public doit se faire à cette idée qu'un jeu de « plus rapide que moi, tu meurs ! » il sera toujours perdant. Mais, rassuré sur son destin par la confiance des pouvoirs publics, qui lui mesurent actuellement, et le ménage fait, sans devenir une « télé-culture » il lui revient de garantir à notre industrie de programmes en toute sa diversité, en compagnie de la chaîne à péage, une base solide pour une production de qualité, tout en intégrant dans la distraction une mission de formation. Enfin, il importe qu'on preserve la crédibilité de ses informations en cessant de la traiter à nouveau comme un instrument politique, ce que la Haute Autorité avait réussi.

Faut-il compléter ce dispositif en imposant aux télépublicitaires des obligations de portée générale ? Pourquoi pas... Si on y parvient. Mais il appartient d'abord à un service public remis à neuf de fournir à la culture francophone, et européenne, une arme efficace dans la bataille mondiale qui a commencé à faire rage et dont les enjeux ne sont rien d'autre que la défense et l'illustration d'un patrimoine prestigieux, la survie, la défense et la renouveau de notre culture, sans parler des considérables intérêts industriels et financiers qui s'y rattachent. Dans un monde qui achève d'entrer dans l'ère de la communication, voilà qui revêt une importance plus que jamais vitale des impératifs nationaux.

(1) Télérama du 25 au 31 juillet 1987.

théâtre

cinéma

TCHAD, GOLFE, CORSE... L'ÉTÉ EST CHAUD

Le Monde

Le Monde sur Minitel
36.15 tapez : LEMONDE



مكتبة الأحرار

munication

de la CNCL sur les radios privées

Me veulent pas cesser d'émettre

est tombé comme un couperet. Cela ne peut être que le début d'un processus qui...

ation dans l'audiovisuel

Le gâchis

de la télévision, c'est pour le moment le plus grand gâchis de l'audiovisuel...

théâtre

Les autres salles
ARCANE (43-38-19-70), 20 h 15: le Post-Grand Edgar...

Le music-hall
BATACLAN (43-35-55-36), 21 h: Salut les Sixties...

Les chansonniers
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), h.l.: h.l.

Festival estival de Paris
Les films marqués (*) sont interdits aux moins de 16 ans...

cinéma

La Cinémathèque
CHAILLOT (47-84-24-34) LUNDI 10 AOUT

Les exclusivités
AFTER MIDNIGHT (A. v.o.): Clichés Saint-Germain, 6 (43-33-10-82).

ABONNEMENTS VACANCES
FRANCE
2 semaines 76 F
1 mois 150 F
2 mois 260 F
3 mois 354 F

ÉTRANGER
2 semaines 145 F
1 mois 261 F
2 mois 482 F
3 mois 687 F

LES FILMS NOUVEAUX
L'ARME FATALE (*). Film inédit de Dan O'Bannon...

PARIS EN VISITES
Le quartier Saint-Germain-des-Frères, 14 h 30...

Le Monde Informations Spectacles 42-81-26-20

Pour renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles...

Lundi 10 août

(45-39-52-43): Convention Saint-Charles, 19 (45-39-52-43)...

LE NOM DE LA ROSE (Fr.), v.o. de Patrice Leconte...

LES OMBRES ENTRE LES DENTS (Fr.), de Jean-Claude Cochet...

LA PETITE BOUTIQUE DES HOBBERGERS (A. v.o.): UGC Odéon, 19 (42-35-30-40)...

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAINE (A. v.o.): Studio 43, 9 (47-70-63-40)...

LES ENFANTS DU SILENCE (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

EVIL DEAD 2 (A. v.o.): V.o. de George A. Romero...

FIÈVRE ET LE NOUVEAU MONDE (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

GOOD MORNING BARCELONA (A. v.o.): Forum Arco-Ciel, 19 (42-35-30-40)...

LE GRAND CHEMIN (Fr.): Forum Arco-Ciel, 19 (42-35-30-40)...

LE JUPON ROUGE (Fr.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

MACHETH (Fr., v.l.): Vendôme, 11 (42-33-42-26)...

MALONE (A. v.o.): George-V, 9 (45-62-41-46)...

MANON DES SOURCES (Fr.): Elysées-Lacine, 19 (45-39-52-43)...

MAUVAIS SANG (Fr.): Clichés Saint-Germain, 6 (43-33-10-82)...

MELO (Fr.): Temples, 11 (42-72-94-56)...

LA MÉNAGERIE DE VERRE (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

MISSISSIPPI (A. v.o.): Clichés Saint-Germain, 6 (43-33-10-82)...

MON BEL AMOUR, MA DÉCHIRURE (Fr.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

MON CHER PETIT VILLAGE (Tot., v.o.): Clichés Saint-Germain, 6 (43-33-10-82)...

MY BEAUTIFUL LAURENTE (Fr.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

LES SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

LE NINJA BLANC (A. v.o.): Forum Arco-Ciel, 19 (42-35-30-40)...

Les grandes reprises

(A. v.o.): Forum Horizon, 19 (45-08-57-57)...

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A. v.o.): Montparnasse, 19 (42-35-30-40)...

BABY DOLL (A. v.o.): Gaumont Halles, 19 (42-35-30-40)...

LA BELLE AU DORMANT (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

BEN HUR (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

BOOM (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

CHASSE À L'ÉLÉPHANT (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

CASANOVA DE FELLINI (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

LE CHEVALIER D'ARAGON (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

CHINATOWN (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

QUATRE AVENTURES DE RENETTE ET MIRABELLE (Fr.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

DAVE (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

DE MAO À MOZART (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

LE DERNIER MARIAGE (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

DESSOU OUZALA (Sor., v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

DIVINE MADNESS (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

LE FAUCON MALTAIS (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

GANDHI (Angl., v.l.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

LE GUEPARD (Fr., v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

HUIT ET DEMI (Fr., v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

HIGHLANDER (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

HORIZONS PERDUS (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

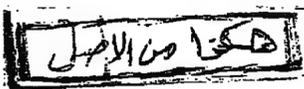
JOUR DE FÊTE (Fr.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (A. v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

LE MANUSCRIT TROUVÉ À SARAGOSSA (Pol., v.o.): Les Éditions de l'Écran, 14 (43-30-12-06)...

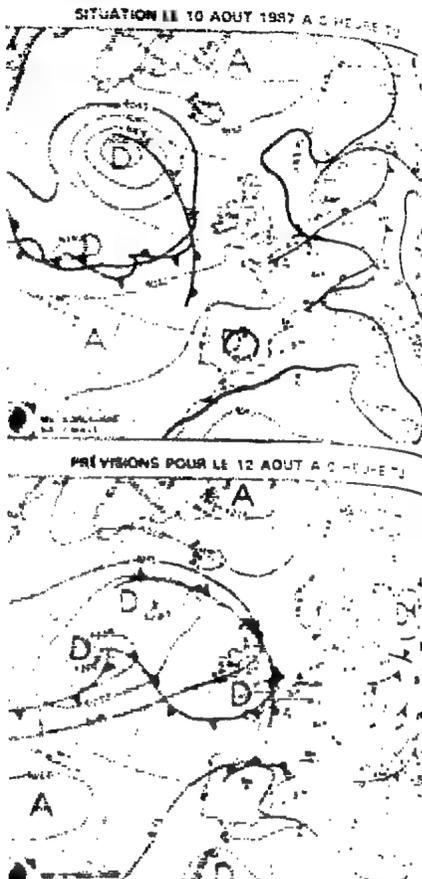
Information

«services»



Le Carnet du Monde

MÉTÉOROLOGIE



CONCOURS

École militaire de Saint-Cyr

- List of names and scores for the concours at the École militaire de Saint-Cyr, categorized by Sciences, Sciences naturelles, and Sciences économiques.

Agrégations

- List of names and scores for the agrégations, categorized by Sciences naturelles and Philosophie.

École normale supérieure de Fontenay et de Saint-Cloud

- List of names and scores for the concours at the École normale supérieure de Fontenay et de Saint-Cloud, categorized by Série langues vivantes and Série lettres.

École nationale des Chartes

- List of names and scores for the concours at the École nationale des Chartes.

Naissances

Announcements of births, including names of parents and children, such as 'Christine, Florence et Stanislas'.

Mariages

Announcements of marriages, including names of couples and their families.

Décès

Announcements of deaths, including names of the deceased and their families.

Remerciements

Announcements of thanks and acknowledgments from various individuals.

Anniversaires

Announcements of birthdays and anniversaries.

LOTTO advertisement showing a grid of numbers and prize information.

Le Monde PUBLICITE advertisement, including contact information and subscription rates.

Pompes Funèbres Marbrerie CAHEN & Co advertisement, including phone number and address.

loterie nationale advertisement with a table of winning numbers and prize amounts.

LETOU SPORTIF advertisement featuring a football league table for the 1987-88 season.

Le Monde CADRES

L'IMMOBILIER

CONSULTANT EN RECRUTEMENT H/F
Une société de services jeune et dynamique voulant se diversifier, recherche pour PARIS

PRIMEL S.N.C.
Importante société de négoce en produits de la mer. RECHERCHE UN INGÉNIEUR

S.A. en création CONSULTANT
Vous êtes motivés et dynamiques. Vous cherchez à exercer un métier passionnant et rémunérateur.

appartements ventes
3^e arrdt
5^e arrdt
BEL ANG. GD 7 P.

bureaux
Locations
VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS

Le département du Val-de-Marne
PAR VOIE DE CONCOURS SUR ÉPREUVES DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

Le Service du transport de l'énergie et des télécommunications d'Electricité de France
recherche pour la région parisienne DEUX JEUNES DIPLOMÉ(E)S D'ÉCOLE DE COMMERCE

INGÉNIEURS
ING. COMMERCIAUX
ING. TECHNICIENS
BANQUE SUD PARIS
INGÉNIEURS DÉBUTANTS EN MÉCANIQUE

SAPF AUBUSSON
HAUT DE GAMME VVP ON AGENCE
S.L.V.O.M. de l'Argonne

12^e arrdt
19^e arrdt
20^e arrdt
Province

Locations
Maison à vendre
local individuel

UNIVERS DE LA GESTION

LES NOUVEAUX ESPACES
Participez avec nous à la conquête de l'espace.

UN DIRECTEUR(TRICE)
du développement touristique pour le pays de la Vallée de la Vienne

VOUS VENDEZ
locations non meublées demandées

Locations
maisons de campagne

SEP
LES NOUVEAUX ESPACES
Participez avec nous à la conquête de l'espace. LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PROPULSION RECHERCHE pour renforcer sa Division Informatique UN INGÉNIEUR INFORMATIQUE DE GESTION

INTERNATIONAL SERVICE
TELE DE QUALITE A 6 PIECES et MAISONS BARRIERS
VILLE 150 000 HABITANTS
DIRECTEUR ABATTOIR

EMBASSY SERVICE
INTERNATIONAL SERVICE
villageature

maisons de campagne
propriétés
ACCÈS PAR RN2

CONTROLEUR DE GESTION H/F
Assisté d'une équipe de trois personnes, vous supervisez le contrôle budgétaire, le suivi des résultats d'exploitation et la comptabilité analytique.

CABINET DE CONSEIL JURIDIQUE
CONSEIL FISCAL CONFIRME
Spécialisé en droit d'entreprise

APPEL DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR DE DROIT
Une chaire de professeur de droit est vacante à l'E.N.P.C. à partir de la rentrée scolaire 1988/1989.

secrétaires
SECRETARIE DACTYLO
DEMANDES D'EMPLOIS

propriétés
ACCÈS PAR RN2
terrains

CONTROLEUR DE GESTION H/F
Assisté d'une équipe de trois personnes, vous supervisez le contrôle budgétaire, le suivi des résultats d'exploitation et la comptabilité analytique.

CABINET DE CONSEIL JURIDIQUE
CONSEIL FISCAL CONFIRME
Spécialisé en droit d'entreprise

INFORMATIS
SPECIALISTES UNIX
Pour démarrages de systèmes

deux-roues
HOTEL PARTICULIER

immobilier information

Malhe
Une responsabilité dans le déclin
L'immobilier
Maison à vendre
Local individuel
Locations
maisons de campagne
propriétés
ACCÈS PAR RN2
terrains
HOTEL PARTICULIER
immobilier information

مكتبة الامير

Le Monde ECONOMIE

Malheur aux élèves moyens

par MICHEL NOIR (*)



Beaucoup de reproches ont été faits aux entreprises françaises : elles s'adaptent mal au retard aux impératifs des marchés étrangers ; la qualité n'est pas encore, pour beaucoup d'entre elles, une priorité dans leur gestion de production. Le manque d'adaptation aux besoins des consommateurs étrangers ou la déficience du service après-vente sont également fréquemment cités.

L'entreprise qui exporte hésite à s'implanter durablement à l'étranger. Notre nombre de filiales à l'étranger est deux fois moindre que celui de nos concurrents directs. Cette situation évolue toutefois rapidement : l'amélioration des comptes des entreprises, la levée du moratoire des changes ont entraîné un grand mouvement d'investissement à l'étranger.

Au total, la France dispose d'un faible nombre d'entreprises exportatrices, et de PME. Les hommes eux-mêmes ne sont pas facilement « exportables », encore trop peu familiers aux langues étrangères. C'est l'ensemble de notre système économique qui doit intégrer cette ouverture à l'international.

Le commerce extérieur est le reflet de la compétitivité d'une économie. Les déficits répétés du commerce extérieur montrent que nous souffrons d'un retard en la matière.

Les remèdes sont nombreux et complémentaires : partant de la politique macroéconomique, de recherche, de formation mais allant jusqu'à des politiques spécifiques pour inciter les entreprises françaises à s'internationaliser. Mais les mentalités ne s'évoluent pas suffisamment dans le sens d'une plus grande ouverture à l'international.

(*) Commerce extérieur.

Devoirs de vacances

3. Le déficit des échanges industriels avec les pays de l'OCDE a empêché toutefois un déficit durable à l'équilibre commercial.
L'attention portée sur la facture énergétique a longtemps fait oublier la faiblesse de nos échanges industriels avec les autres pays industrialisés, lesquels représentent 80 % des débouchés industriels. Pourtant ce phénomène est ancien. Le taux de commerce des échanges industriels avec les pays de l'OCDE oscille depuis une quinzaine d'années autour de 80.
La baisse des prix du pétrole en 1974 a porté l'éclairage sur cet aspect fondamental du commerce extérieur, l'excédent industriel diminuant en une année de 50 milliards de francs, le double effet de la chute des grands débouchés et des phénomènes de compétitivité et la présence commerciale sur les marchés de pays développés.

II. - La faiblesse des échanges industriels tient tant à la structure géographique et sectorielle de ces échanges qu'à des phénomènes plus profonds de nature sociologique ou culturelle.
1. La structure géographique et sectorielle de nos échanges, plutôt favorable jusqu'en 1979, s'est révélée par la suite un handicap.
Depuis la création du Marché commun, l'ouverture de l'économie française a été rapide. La croissance du produit intérieur brut s'est accompagnée d'une augmentation des importations régulières, mais soutenue l'élasticité des imports sur la demande intérieure est proche de 2 sur longue période. Cette tendance a longtemps été contrebalancée par un développement des exportations, mais par des gains de parts de marché jusqu'en 1979. Or, depuis cette date, nous per-

sons régulièrement des parts de marché.
Deux types d'explication peuvent être avancés :
- la structure géographique du commerce mondial ne nous est plus favorable depuis 1979 ;
- la structure sectorielle de nos échanges n'est plus adaptée.
L'industrie française présente des faiblesses dans les secteurs les plus actifs du commerce mondial et représentant les marchés les plus importants au début des années 80 : l'équipement, l'électronique, l'électroménager, électronique. Plus généralement, nous ne disposons que de peu de points forts (transport, matériel militaire), contrairement à la RFA ou au Japon. L'industrie française est plutôt moyenne dans ces secteurs. Cette structure la rend plus vulnérable à terme et surtout plus sensible aux phénomènes conjoncturels.

2. La stagnation de la production industrielle depuis 1980 en grande partie des années financières : c'est également la conséquence d'une trop grande rigidité de l'outil industriel dans un environnement en pleine mutation.
Les deux phénomènes sont liés. La mauvaise structure financière des entreprises peut en effet expliquer bien des rigidités. Au lendemain du premier choc, le partage de la valeur ajoutée s'est réalisé au détriment des entreprises, qui ont vu leur taux de marge diminuer brutalement. Cette situation s'est poursuivie jusqu'en 1983. Depuis quatre ans, la situation financière des entreprises s'améliore rapidement, leur donnant après l'étape indispensable du désendettement et de la reconstitution des fonds propres les capacités à investir ou à développer des stratégies offensives au niveau international.
Cette faiblesse financière a eu des conséquences importantes sur le tissu industriel :

Le commerce extérieur de la France est, depuis 1974, exceptionnellement déficitaire. Cette chronique est la principale déséquilibre économique de nos paiements depuis plus de dix ans. Certes, l'économie française a bénéficié d'un environnement particulièrement secouru : deux chocs pétroliers, un flottement excessif des grandes monnaies, plus récemment le ralentissement du développement mondial, lié en partie à l'endettement des pays de l'OCDE et à la raréfaction des pétrodollars.

Ces éléments ont exercé des contraintes sur l'économie française qui expliquent partiellement les déficits des échanges extérieurs. Mais deux constatations doivent nous inciter à rechercher d'autres causes de la détérioration commerciale au-delà des simples contraintes de l'environnement :

- Le déficit commercial est quasiment chronique depuis la fin du XIX^e siècle, montrant qu'il s'agit là d'une question structurelle ;
- d'autres pays, proches de nous ont finalement mieux résisté aux contraintes de l'extérieur ; c'est bien sûr le cas de la RFA, mais aussi, plus récemment, celui de l'Italie.

1. - L'effet pétrole a longtemps masqué la faiblesse de l'industrie française.
La contrainte énergétique a pesé d'un poids très lourd sur le commerce extérieur.

Pendant près de dix ans, le pétrole a fait figure d'accusé. Le prix du baril a été pressenti comme la source de toutes les difficultés rencontrées par l'économie française. En fait, la France, extrêmement dépendante pour ses approvisionnements de pétrole, a subi l'impact des quinze années de multiplication par dix du prix du baril et un alourdissement de plus de 150 milliards de sa facture énergétique.

Les politiques volontaristes ont permis depuis longtemps de réduire la dépendance énergétique de la France : le programme nucléaire permet d'ores et déjà de couvrir près des trois quarts de la production d'électricité ; la politique d'économie d'énergie

au lendemain du premier choc pétrolier a également contribué à diminuer les besoins énergétiques. Au total, le volume des importations de pétrole a été spectaculairement limité à 135 millions de tonnes par un effet de la déflation et à 80 millions de tonnes à l'heure actuelle.

Ces efforts ont toutefois des limites. Le taux d'indépendance énergétique est passé en quinze ans de 20 % à 45 %. Des progrès restent à faire en particulier grâce à l'électricité nucléaire, qui permettra d'accroître nos exportations d'électricité. Mais la contrainte énergétique reste forte. Le répit qui nous a été accordé en 1984 par la baisse du prix du pétrole peut à tout moment être remis en cause.

2. Le déficit énergétique a été partiellement compensé par un excédent agricole croissant et des échanges industriels avec les pays développés particulièrement favorables.
Déficiaire jusqu'au milieu des années 70, le solde agro-alimentaire est progressivement devenu un de nos points forts. L'amélioration de la rentabilité des grandes cultures, soutenue par une politique agricole commune efficace, la modernisation des industries agro-alimentaires ont permis de dégager des excédents croissants qui ont atteint pour le total du solde agro-alimentaire près de 30 milliards de francs en 1985.

Deux des années 70, nous avons bénéficié du retour de l'effet pétrole. Les pays de l'OPEP sont dans d'importants programmes de développement d'infrastructures et d'achat d'usines à l'étranger. C'est l'époque faste des grands contrats, pour lesquels notre industrie s'est toujours située aux premiers rangs. Nous avons régulièrement dégagé des excédents industriels supérieurs à 100 milliards de francs en 1985.

Deux des années 70, nous avons bénéficié du retour de l'effet pétrole. Les pays de l'OPEP sont dans d'importants programmes de développement d'infrastructures et d'achat d'usines à l'étranger. C'est l'époque faste des grands contrats, pour lesquels notre industrie s'est toujours située aux premiers rangs. Nous avons régulièrement dégagé des excédents industriels supérieurs à 100 milliards de francs en 1985.

Plus globalement, au niveau de la balance des transactions courantes, notre handicap énergétique a été également compensé par d'importants excédents de services tant en ce qui concerne les grands travaux, l'assistance technique que le tourisme. Dans ce domaine des services, la France se situe au deuxième rang mondial.



L'ÉTAT DE LA FRANCE Les deux « paresse »

par JEAN MATOUK (*)

LES Français travaillent moins que leurs voisins. La France est un pays « paresseux ». Tel est le dernier constat de la mode. Encore faut-il s'entendre. De quelle paresse s'agit-il ? La paresse est-elle générale que la paresse des travailleurs d'exécution, mesurée par la durée du travail ? Ou s'agit-il de la paresse des dirigeants ? N'y a-t-il pas aussi une « paresse d'entreprise », au sens le plus large du mot, des dirigeants et des salariés ?

Bien que les statistiques sur la durée effective du travail soient imprécises, et même quelquefois contradictoires, il semble que pour les durées moyennes voisines dans l'industrie (1) les salariés français dans l'ensemble travaillent effectivement quelque soixante-dix heures de moins par an que leurs collègues allemands, beaucoup moins que les salariés japonais.

C'est la constatation de récent rapport de François Dalle sur « Les petits boulois ». Les longues durées conventionnelles des branches ou grandes entreprises, épaulant la montée de l'absentéisme et la multiplication des « ponts », sont indiscutablement pour partie, l'origine d'une moindre compétitivité de la France, même si la productivité

par nous ouverte au jeu égal avec celle des autres pays.

Il y a quatre-vingt-trois ans, Paul Lafargue, gendre de Karl Marx, réclamait le « droit à la paresse » pour des prolétaires surexploités, dénonçant la sacralisation idéologique du travail par la bourgeoisie. Il a, si l'on peut dire, été largement entendu ; la durée effective du travail a diminué au cours du siècle. La civilisation des loisirs a entraîné ce qu'on appelle la « paresse ». C'est un bien acquis, à élargir si possible ; mais la responsabilité étrangère nous confronte aujourd'hui au moins à une partie, le poids du devoir revient en arrière.

Une responsabilité dans le déclin

Il serait tout à fait légitime, et même souhaitable, de ne prendre en compte que la seule « paresse » des salariés d'exécution et de ne pas citer dans le bilan ce que l'on peut appeler la « paresse d'entreprise » des dirigeants et des salariés au sens le plus large. François Dalle évoquant, dans la qualification aérée de son rapport, l'absence de responsabilité des dirigeants économiques autour duquel s'organise le débat politique.

Cette « paresse » d'entreprise est multifacette et difficile à saisir. Elle est, certes, en partie, par les investissements « matériels », la « formation brute de capital fixe » (FBCF) des économistes. Mais, contrairement à une idée un peu trop répandue, le retard ne date pas de 1981.

Si l'on se réfère aux « statistiques historiques » de l'OCDE, le rythme annuel de croissance de la FBCF en équipements et outillages - celle qui est la plus proche du concept cherché - a augmenté en France de 18,2 % entre 1960 et 1973, ce qui est une croissance supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble des grands pays de l'OCDE (15,4 %) et plus encore en Allemagne (11,5 %). Ensuite, de 1973 à 1979 (période de référence par l'OCDE), avec 3 %, la France fait jeu égal avec les autres, puis même qu'eux de 1979 à 1985, en particulier de 1981 à 1985.

Sur cette période, on corrige largement en baisse les chiffres de l'OCDE pour la France - pour tenir compte de l'impact d'un changement de base de prix intervenu en 1980 ; les investissements français en équipements ont progressé d'environ 2 % à 3 % et ceux de l'Allemagne de 2,6 %. Et 1986 n'a guère changé les choses. Ce retard léger il y a, il a été pris en 1974 à 1980. En cumul, sur ces six ans, les investissements

progressés de 36 % en France et de 38 % en Allemagne.

Mais la « paresse » est beaucoup plus sensible, et beaucoup plus actuelle, sur l'investissement immatériel. Il plafonne à 1 % du PIB en France, contre 4 % à 5 % en Allemagne et 6,6 % aux États-Unis. Cette faiblesse, c'est d'abord celle de la recherche, et en particulier des dépenses de recherche-développement des entreprises ; 0,8 % du PIB, contre 1,6 % en Allemagne et 1,8 % au Japon. Compte tenu des masses de brevets, c'est énorme ! Le retard de notre balance - brevets - est permanent depuis de nombreuses années.

Cela ne concerne pas seulement les recherches avancées des grandes entreprises, mais aussi les petites et moyennes, mais aussi les produits de qualité qui permettent d'adapter les produits aux divers marchés, ce que trop de décideurs répugnent à faire.

La méfiance à l'égard du travail intellectuel

« Paresse » aussi en matière d'investissements et de dépenses commerciales à l'étranger. Choisir un importateur, louer des entrepôts, lancer une campagne

de publicité, stocker pour éviter la rupture des ventes, prendre un stand dans les « markets », supporter des frais de voyage suffisants pour que les commerciaux aient le temps d'aboutir sans dépenses indispensables, sont des attitudes qui entraînent trop d'industriels français.

Tout se passe comme si les décideurs n'avaient pas encore réalisé l'importance de l'immobilier, de l'acquisition coûteuse de l'information sous ses formes : c'est d'ailleurs pourquoi les banques d'affaires ne parviennent pas à démarrer chez nous. Et derrière nous, méfiance à l'égard de l'homme, plus libre, plus contrôlable.

Les entreprises françaises s'en convaincre au péril : dans la valeur d'un bien, les parts du travail direct et de l'amortissement du capital sont en déclin. Le détour de la production, de plus en plus long, comporte une part croissante de travail intellectuel indirect, dont il faut faire l'investissement. Entreprendre aujourd'hui, c'est de transformer la matière, de plus en plus acquérir, exploiter, transformer et produire de l'information.

La formation des décideurs est un élément essentiel de ce traitement de l'information pour l'entreprise. Elle elle-même

est allant de l'information technique et commerciale à la formation de l'entreprise elle-même, à sa gestion au sens large, laquelle implique évidemment la participation.

C'est dans ce dernier domaine que la « paresse » des décideurs est sans doute la plus grande, malgré la multiplication récente des « expériences » - il est mot lui-même d'ailleurs significatif... Or, la « paresse » des décideurs ne s'ajoute pas seulement à celle des travailleurs d'exécution. Elle amplifie, la catalyse, tant il est vrai que l'homme ne peut le meilleur de lui-même que lorsqu'il est acquis, par la formation, l'information et la participation, la maîtrise de sa production.

La phrase qui suit, tirée de l'« Almanach du Père Peinard » de Pouget (1896), est beaucoup plus vraie qu'au temps de plaidoyer de Lafargue, mais elle sonne encore juste dans son esprit : « Il y a des prolétaires qui n'en font pas une date ; c'est leur compréhension ; le travail leur est imposé ; la plupart du temps leur métier qu'ils font les doigts ».

(1) Selon une étude de l'IECODE (Institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises).

L'IMMOBILIER
appartements ventes
BEL ANC. GD 7 P.
CHERCHE MIDI
appartements achats
VOUS VENDEZ
locations non meublées demandées
EMBASSY SERVICE
INTERNATIONAL SERVICE
secrétaires
SECRETARIE DACTYLO
DEMANDES D'EMPLOIS

La chronique de Paul Fabra

GRACE aux nouvelles ouvertes par la monnaie (informatisation des modes de paiement), vers une économie sans monnaie? C'est là un thème devenu dangereux, surtout en France, de le prendre, si l'on ose dire, pour argent comptant. Comme il arrive souvent en pareille matière, le débat d'abord affaire de vocabulaire.

L'expression d'argent comptant, en anglais, désigne le phénomène par lequel les transactions ne font en général que perpétuer des flux d'argent sans occasion d'introduire le distinguo qui s'impose. La monnaie n'est que le moyen de la diffusion de l'argent, et le crédit, le moyen de règlement informatisé, de la société.

D'un côté, on entend par cash les billets en banque et les pièces en monnaie, par opposition à la monnaie scripturale (chèques et virements). D'un autre côté, le mot cash en vient à signifier, par une extension bien compréhensible, le règlement au comptant puisque, dans la pratique, c'est en versant des espèces que l'on paye rubis sur l'ongle. On voit au premier coup d'oeil l'amalgame qui se fait entre les deux notions.

Entre le moment où le signe d'un chèque est celui du règlement (on parle de chèque cash) et le moment où le chèque est un simple moyen de paiement, il y a une différence de nature qui est un système entièrement informatisé du paiement par lequel le chèque disparaît pour être remplacé par un compte de l'acheteur. La carte de crédit pourrait ainsi nous ramener à un système de règlement en espèces, caractéristique du paiement au comptant d'espèces. Mais il n'est pas nécessaire, ni en pratique, ni en théorie, d'attendre la généralisation de la monnaie pour rétablir, où elle s'est relâchée, la discipline du règlement informatisé du pouvoir d'achat entre le client et le fournisseur. Dans aucun pays plus que dans le nôtre une telle réforme ne s'impose avec une telle urgence.

C'est la volonté de la Compagnie nationale des cartes de crédit, sous l'impulsion de son président, René Maury, remis sur

La discipline du comptant

le débat par les milieux professionnels. Cette question, qui n'est pas nouvelle, est devenue plus actuelle de la pratique du règlement informatisé, le plus souvent à 90 jours fin de mois, le 10, soit en moyenne 115 jours.

C'est un usage quasi universel dans les entreprises commerciales, à l'exception notable du détail, et notamment pour effet: 1) de brouiller la notion de bénéfice par une comptabilité décalée; 2) de gonfler les frais financiers, en partie à la charge des entreprises elles-mêmes; 3) de prolonger indéfiniment la vie des entreprises mal gérées, et par là même de bloquer la régularité des flux, car plus on attend et plus les dégâts d'un dépôt de bilan sont dévastateurs pour les créanciers, en étant politiquement inacceptables. A cela s'ajoute le fait que les entreprises qui profitent de ce régime de paiement sont les grandes surfaces.

Sur le premier point, il convient de noter que les bénéfices comptables sont basés sur des recettes qui, pour une proportion importante, ne sont pas des charges pour le client, mais des charges qui sont en fait à la charge des fournisseurs. D'où le fait que les entreprises mal gérées, les sociétés françaises, d'une part, ont des résultats d'exploitation et, de l'autre, les résultats de leur trésorerie. Les principes de la comptabilité sont imprégnés dans notre pays de cette discipline.

C'est ainsi qu'il est de pratique courante dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics de ne pas comptabiliser les pertes lorsque la société a obtenu des majorations de prix et que ces majorations portent sur des travaux à terme échu. C'est ainsi que certaines sociétés, plus rigoureuses que d'autres, ne comptabilisent pas les pertes de sociétés étrangères qui figurent au bilan de sociétés françaises de travaux publics sans résultats de ces sociétés. C'est ainsi que la raison sociale d'une entreprise peut être en déficit, alors que le bilan de l'entreprise est en profit.

Il faut noter, en ce qui concerne le point, que les entreprises qui, au lieu de

paiement accordé par une entreprise à son client, porte le paiement sur des montants supérieurs aux montants qu'elle est débitrice à l'égard de ses propres fournisseurs. C'est le décalage dans le temps, cela tient au fait qu'elle apporte aux fournisseurs qu'elle a achetés de la valeur ajoutée et qu'entre-temps elle doit acquitter pratiquement au comptant de très importantes dépenses, les dépenses au premier chef.

C'est en escomptant auprès d'un établissement financier que les entreprises mal gérées, qui ne peuvent régler leurs engagements, se font régler par la banque contre le besoin de fonds de roulement et la pratique du crédit généralisé. L'endettement par rapport aux banques commerciales, qui en France est une chose nouvelle, est le résultat d'un long décalage. On y trouve un exemple explicite de la situation financière de l'économie française, lequel n'est pas étranger à la proposition que celle-ci montre à l'Allemagne, pays où le paiement comptant est une pratique courante.

Sur le deuxième point, on voit les entreprises mal gérées aux banques commerciales, et cela à leur demande de la monnaie à la Banque de France. (Une explication de ce fait est que les entreprises mal gérées ont besoin de la monnaie à la Banque de France, mais qu'elles ne peuvent pas la demander à la Banque de France.)

L'ESCOMPTE bancaire, qui permet de régler sans attendre le paiement de roublement aux sociétés, coûte cher. Il est une des composantes, souvent importantes, des charges financières qui pèsent particulièrement lourd sur les entreprises françaises. De l'une à l'autre, la proportion est variable. Disons, pour fixer les idées, que, dans tel établissement de crédit, le coût du différentiel du crédit-client (encombrement différé) est le crédit-fournisseur (décalage différé) représente entre le quart et les deux tiers de la totalité des charges financières.

Dans les entreprises bien gérées, il n'est pas rare d'obtenir que le coût de l'effet escompté soit égal à celui de la charge financière. Au taux

de 10 %, cela porte les charges d'intérêts correspondantes à l'équivalent de 10 % de ce chiffre d'affaires. Une réduction de la moitié se traduirait par une amélioration immédiate de l'autofinancement.

C'est de ce côté qu'il faudrait attendre un progrès de la compétitivité des entreprises françaises. C'est plus que de l'allègement des charges sociales, car, en matière de coût de la main-d'œuvre (salaires directs plus cotisations de sécurité sociale), les entreprises françaises ne sont pas, à production de travail comparable, handicapées par rapport à leurs concurrents étrangers.

La plus grave est peut-être l'incidence sur la durée de vie des entreprises, qui faussent en profondeur le jeu du marché. Dans un pays comme l'Allemagne, une entreprise qui a perdu la totalité de son capital est assez rapidement, en règle générale, vouée à fermer ses portes. La rigueur qui impose le paiement juste à plein, ou tout au moins fait puissamment sentir ses effets. C'est que, entre les disponibilités financières, le lien est direct. En France, il est quasiment rompu du fait que les banques sont conduites à escompter les traites sur les clients indépendamment de la situation réelle de l'entreprise.

La Compagnie nationale des commerçants aux comptes s'est livrée à une simulation sur un exemple simplifié. Elle a comparé le fonctionnement de deux entreprises, l'une s'inscrivant dans un univers de règlement au comptant, et l'autre dans l'hypothèse de délais de paiement égaux en moyenne à 115 jours. Dans les deux cas, le capital initial est de 600 000 francs et les ventes de 1 million de francs par mois.

On suppose dans les deux cas que l'activité est déficitaire avec une marge négative de 20 % du chiffre d'affaires. Dans le cas du règlement comptant, on constate que l'entreprise, après avoir mangé son capital en deux mois, est obligée, au bout de trois mois, de déposer son bilan. La perte pour les fournisseurs est, dans le cas envisagé, de 300 000 francs.

Dans l'hypothèse du règlement à 90 jours fin de mois, le 10, l'entreprise a bien mangé son capital dans le même délai de deux mois, mais son activité est prolongée par le crédit-

fournisseur et le crédit bancaire. Sans acompte, elle cesse ses paiements au bout de cinq mois, les fournisseurs perdant 800 000 francs. L'entreprise, 1 500 000 francs. Avec acompte, les pertes sont encore beaucoup plus lourdes puisque la vie de l'entreprise est encore prolongée de plusieurs mois (le délai de la survie dépendant des facilités d'escompte accordées).

CHANGER brutalement ces habitudes serait évidemment impossible car l'établissement sans transition d'un régime de paiement rationnel, c'est-à-dire au comptant, dans les entreprises, est une chose sans fin, mais fragile. Le crédit que chacun reçoit de ses fournisseurs joue le rôle d'appui indispensable pour régler ses propres dettes. Mais l'échafaudage ne tient que parce que les banques financent les fonds de roulement qui manquent à combler, le cas échéant par des crédits, les écarts individuels des entreprises et les encaissements effectivement réalisés.

Si je fais crédit à mes clients, je ne peux pas ne pas leur faire crédit. C'est la logique de la chaîne. Chaumet a poussé jusqu'à la limite frauduleuse les vices du système. Tout se passe comme si les banques étaient en position, comme le remarque René Rioul, de donner au passage toutes les transactions par perception du taux de l'escompte commercial.

Autres bénéficiaires: les sociétés de grande distribution, car elles se trouvent au bout de la chaîne. La clientèle privée paye au comptant (les crédits-clients, quand ils existent, des sociétés à grande surface sont à échéance de trois à huit jours au maximum) mais ces sociétés payent leurs fournisseurs avec un délai. Même si celui-ci est de 45 à 70 jours, ce n'est pas, ce décalage dans le temps leur permet de fructueux placements financiers. Certaines d'entre elles ont bâti leur fortune en plaçant judicieusement les énormes sommes de trésorerie que leur vaut ce régime. Elles ont donc un grand avantage.

On sait le façon dont on a essayé de le corriger. Par le loi Royer, on a limité l'extension des grandes surfaces pour protéger les petits commerçants. Autrement dit, à une distorsion de concurrence profitant aux grandes surfaces, on a répondu par une entrave au libre déploiement de leur activité. Voilà comment de mauvais usages commerciaux peuvent engendrer dans notre pays des retards dits structurels.

REPÈRES

Prévisions économiques... Des accords annuels...

Des accords annuels sur la politique sociale

Les syndicats et le gouvernement ont signé des accords annuels sur la politique sociale...

Donn complément

Le gouvernement a annoncé des mesures complémentaires...

REPORTS

Les ministères de l'Intérieur et de la Justice ont annoncé...

Notes de lecture par Alfred Sauvy

RENÉ MAURY

Marianne à l'école japonaise.

Le professeur à Montpellier, qui fut naguère le plus jeune agrégé de sciences économiques, a écrit une bibliographie...

JACQUES BUREAU

Ethiopie. Un drame impérial et rouge.

Pour connu de nos Français, par les ouvrages d'Arthur Rimbaud ou les récits de ses aventures...

YVES TROIGNON

Les pays en développement face au XXIe siècle.

C'est peut-être le suivant qui est le plus attendu par les lecteurs de ce domaine, mais l'horizon est la conséquence du développement extrême apporté à la description et aux perspectives

Le progrès technique accentue encore les contrastes: un médecin pour 70 000 habitants, une infirmière pour 50 000. Un lit d'hôpital pour 222 habitants à Addis-Abebe et un pour 22 280 dans la province d'Arsi.

PAUL CAMOUS

Le commerce dans la société de consommation.

Depuis Mercure, depuis même Sumner, le commerce a pris des formes très diverses attirant, dans chaque cas, plus souvent le reproche que l'admiration, en raison de l'insuffisance de connaissances du public...

CLAUDE LACHAUX, DENIS LAMOURÉ, CHRISTIAN LACROIX

De l'arme économique.

Dans bien des cas de la vie privée, nous connaissons la puissance par voie financière et plus encore aujourd'hui par octroi d'emplois. Cette arme économique, la plus souvent peu noble, joue un rôle plus important encore entre les nations.

La première partie, vivante à souhait, rappelle des exemples contemporains: pression de l'URSS, après la guerre, sur les démocraties populaires (afrique) et sur la Yougoslavie (échec final); résistance de l'Albanie à l'URSS, puis à la Chine; conflits sino-soviétiques...

MOSTAFA QAROUACH

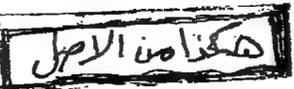
La croissance de l'agriculture marocaine. De la dépendance alimentaire à l'autosuffisance.

Dès l'indépendance, qui remonte le plus d'une génération, le pouvoir a eu la priorité de l'agriculture, en dépit des possibilités de l'industrie: Primum vivere. Et cependant, tel est le poids, disons même l'inertie, de l'agriculture traditionnelle, dans le pays, que la PIBA (production industrielle brute agricole) a augmenté moins vite que le PIB, favorisé en fait sur divers points.

A l'opposé, ou, du moins, à bonne distance de l'Algérie, apparaît le contraste entre les réalisations et les possibilités; malgré l'abondance en pluies, 800 000 hectares irrigués seulement, soit la moitié de la superficie agricole utile; 5 millions d'hectares de forêts et 21 millions d'hectares de pâturages parcourus.

L'examen d'ensemble justifie ou, du moins, explique la demande curieusement formulée d'adhésion à la Communauté économique européenne, tourmentée par ses excédents.

Bonne mise au point. Bibliographie. * Editions Mostafa Qarouach, Casablanca, 1987, 24 cm.



La mission de M. François Missoffe en Asie

Thérapie de choc pour commerce extérieur déficient

Les mauvais résultats du commerce extérieur français continuent d'alimenter les débats. Se désole de mauvaises habitudes prises par une politique trop longuement axée sur de grands contrats qui se font rares, dénoncer le rôle anesthésiant des crédits garantis, est une chose. Passer...

du bilan sans complaisance aux propositions concrètes, même iconoclastes, en est une autre. Reconnu par le gouvernement dans ses fonctions de chargé de mission pour l'Asie du Sud-Est, M. François Missoffe excelle dans cet exercice. Son franc...

parler franchement avec les propos pollicés des hauts fonctionnaires. Ses propositions débordent une région qu'il connaît de longue date - il fut notamment ambassadeur au Japon - et qui reste une des rares zones solvables et en croissance rapide du tiers-monde.

REPÈRES

Chômage

Menaces sur la RFA

La RFA risque d'avoir, cette année, 100 000 chômeurs de plus qu'à la fin de 1986, soit 2,3 millions de sans-emploi fin décembre 1987, prévoit l'Institut de conjoncture ouest-allemand (IFO).

Inflation

Détérioration inquiétante au Mexique

La hausse des prix au Mexique a atteint 8,1 % en juillet, ce qui porte à 67,5 % l'inflation depuis le début de...

SOCIAL

l'année. En un an (juillet 1987 comparé à juillet 1986), la hausse des prix est de 133,7 %, chiffre le plus élevé qu'ait jamais connu le pays, selon la Banque du Mexique.

Baisse aux Pays-Bas en juillet

Les prix de détail aux Pays-Bas ont baissé de 0,1 % en juillet et ont augmenté de 0,1 % en un an (juillet 1987 comparé à juillet 1986).

Paiements courants

Nouvel excédent japonais

La balance des paiements courants japonais a enregistré au mois de juin un excédent de 7 497 millions de dollars, soit une hausse de 411 millions de dollars par rapport au chiffre du mois précédent. En juin 1986, l'excédent avait été du même ordre : 7,6 milliards de dollars.

Des accords annuels aux Mutuelles unies

La politique sociale toujours en chantier

M. Claude Bébear, PDG du groupe AXA connu pour agresseur financier et ses ambitions dans l'assurance à une politique sociale avancée. Cela peut surprendre. Mais les Mutuelles unies, la maison mère...

de la durée annuelle de travail. La convention 1987 s'inscrit donc dans la perspective d'un « 35 heures » et fixe la durée hebdomadaire de travail à 36 h 45. L'absentéisme maladie n'est que de 3,12 % contre une moyenne de 8 % pour l'ensemble des entreprises...

salariés - la limite est de 7 % de l'effectif - de travailler quatre jours dans les locaux des Mutuelles unies et le cinquième à leur domicile. Il y a aussi ce que M^{me} Chemin appelle « des retours en arrière de la direction qui permettent ensuite des bonds en avant ».

La grève devait servir de révélateur. Dès 1975, la nouvelle direction signait un accord d'entreprise, renoué chaque année ou presque : ajustements, modifications, retraites aussi. La direction ne veut pas d'une « sédimentation d'avantages acquis » mais cherche là une adaptation de la politique sociale à la situation économique de l'entreprise.

Si la rediscussion annuelle de l'accord ne doit pas remettre en cause les acquis sociaux, selon la direction comme selon la CFDT, « un tabou » a pourtant été balayé : celui de l'indexation des salaires sur les prix.

Alors que l'accord d'entreprise comporte une quasi-clause de paix sociale - un engagement de négociation en cas de conflit, - les difficultés ne manquent pas. La CFDT sur les salaires, les effectifs et les classifications. La direction ne résume pas sa politique sociale au dialogue avec les syndicats.

TRANSPORTS

Trois mois d'enquête avant la fusion British Airways-British Caledonian

London (AFP). - La direction de la compagnie aérienne British Caledonian a décidé le 8 août, à l'unanimité, de « soutenir de tout cœur » l'enquête de la Commission des fusions et des monopoles sur le projet de fusion entre ce groupe et British Airways.

Bons compromis

L'autre évolution, c'est celle de la CFDT, créée en 1975, qui dispute le leadership syndical à une CGT dure, encore bien implantée mais en perte de vitesse depuis douze ans. Aujourd'hui, la CGT a la majorité des voix au CE, mais c'est la CFDT qui « tient » le secrétariat, grâce à une alliance pour la gestion des salaires avec la CGC.

Acquis et tabous

Si la rediscussion annuelle de l'accord ne doit pas remettre en cause les acquis sociaux, selon la direction comme selon la CFDT, « un tabou » a pourtant été balayé : celui de l'indexation des salaires sur les prix.

« La hiérarchie bloque » A Belbeuf, le social est important mais fragile. Ce n'est pas le pays de Cocagne. Est-ce la raison d'une bonne politique sociale ? La désyndicalisation bat son plein.

« Savoir aider » Prêt à batailler sur tous les fronts, M. Missoffe présente la fin de la politique du « sauvegarde » entre ministères chargés à un titre ou à un autre de commerce extérieur et estime nécessaire de mieux adapter les pouvoirs de l'administration au domaine.

Le deuxième groupe français d'édition poursuit son expansion

Les Presses de la Cité rachètent les éditions Olivier Orban

Le groupe des Presses de la Cité - numéro deux de l'édition française derrière Hachette - vient d'acquiescer la société d'édition Olivier Orban et ses filiales (M.A. Edition et OCI).

« La hiérarchie bloque » A Belbeuf, le social est important mais fragile. Ce n'est pas le pays de Cocagne. Est-ce la raison d'une bonne politique sociale ? La désyndicalisation bat son plein.

« Savoir aider » Prêt à batailler sur tous les fronts, M. Missoffe présente la fin de la politique du « sauvegarde » entre ministères chargés à un titre ou à un autre de commerce extérieur et estime nécessaire de mieux adapter les pouvoirs de l'administration au domaine.

TRANSPORTS

Trois mois d'enquête avant la fusion British Airways-British Caledonian

London (AFP). - La direction de la compagnie aérienne British Caledonian a décidé le 8 août, à l'unanimité, de « soutenir de tout cœur » l'enquête de la Commission des fusions et des monopoles sur le projet de fusion entre ce groupe et British Airways.

« La hiérarchie bloque » A Belbeuf, le social est important mais fragile. Ce n'est pas le pays de Cocagne. Est-ce la raison d'une bonne politique sociale ? La désyndicalisation bat son plein.

« Savoir aider » Prêt à batailler sur tous les fronts, M. Missoffe présente la fin de la politique du « sauvegarde » entre ministères chargés à un titre ou à un autre de commerce extérieur et estime nécessaire de mieux adapter les pouvoirs de l'administration au domaine.

TRANSPORTS

Trois mois d'enquête avant la fusion British Airways-British Caledonian

London (AFP). - La direction de la compagnie aérienne British Caledonian a décidé le 8 août, à l'unanimité, de « soutenir de tout cœur » l'enquête de la Commission des fusions et des monopoles sur le projet de fusion entre ce groupe et British Airways.

Vertical text on the left margin, likely a continuation of an article or a sidebar.

Vertical text on the right margin, likely a continuation of an article or a sidebar.

Economie

Marchés financiers

ÉTRANGER

PHILIPPINES

La Banque mondiale met en garde le gouvernement contre une demande de moratoire de sa dette extérieure

Le problème du règlement de la dette extérieure divise les autorités philippines. Une semaine après le dépôt d'une motion sénatoriale...

CONJONCTURE

M. Alain Madelin aux « Echos »

Un groupe de travail va préparer un « toilettage des amortissements » des entreprises

Si le gouvernement n'envisage pas dans le projet de loi de finances pour 1988 d'aide fiscale à l'investissement, il a en revanche décidé de procéder à un « toilettage des amortissements »...

A TRAVERS LES ENTREPRISES

L'américain Beatrice Cos

L'important groupe américain Beatrice Cos, qui a des intérêts dans plusieurs secteurs (véhicules, bagages, jus de fruits et produits alimentaires)...

Le financier texan T. Boone Pickens convoite 15 % de Singer

Le célèbre « raider » texan M. T. Boone Pickens vient d'annoncer son intention de porter à 15 % sa participation dans le groupe américain d'électronique de défense Singer...

La Générale de Belgique augmente son capital

La Société générale de Belgique, premier groupe financier du pays, a décidé d'augmenter son capital de 3 milliards de francs belges...

Westinghouse exclu des projets nucléaires brésiliens

Rien ne va plus entre la firme américaine Westinghouse et la Central Electric Furnas Electric, filiale de la société brésilienne d'Etat Eletronbras...

Accord entre Chargeurs réunis et deux armateurs japonais

Le groupe Chargeurs SA annonce que sa branche navale Chargeurs réunis a conclu avec deux importants armateurs japonais, Mitsui et Kawasaki Kisen Kaisha, un accord pour former un consortium desservant les lignes maritimes...

Machinisme agricole: Nodet-Gougis reprise par Fauchoux Industries

La société Nodet-Gougis, entreprise spécialisée dans les semenciers, qui avait déposé son bilan au début de l'année, est reprise par le groupe Fauchoux Industries...

Dom Petroleum rejette l'OPA australienne sur Dome Mines

Le groupe pétrolier canadien appartenant à la firme Amoco a rejeté l'OPA lancée par la firme d'origine australienne Giant Yellowknife (Le Monde du 5 août) sur la participation qu'il détient (21,5 %) dans le capital de Dome Mines...

LE DOSSIER BARBIE. Un procès pour l'histoire. Le Monde. NUMÉRO SPÉCIAL hors série 40 pages - 25 F.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS. CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. CNT - Obligations 14,50 % 1984.

VALEURS DE FRANCE. Le 31 juillet 1987, la valeur liquidative de la SICAF « VALEURS DE FRANCE »...

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Table with 2 main sections: ACTIF and PASSIF. Includes sub-sections like OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER, BILLETTS EN CIRCULATION, etc.

CHANGES

Table showing exchange rates for Dollar (6,30 F), Francfort, Tokyo, and London. Includes a section for MARCHÉ MONÉTAIRE.

MATIF

Table for MATIF (Marché à Terme Interbancaire des Devises) showing Notional 10%, Cotation en pourcentage du 7 août.

LA VIE DE LA COTE

L'AIR LIQUIDE: 18,6 % DE VENTES EN PLUS. Le groupe français annonce pour le premier semestre un chiffre d'affaires consolidé de 11,62 milliards de francs...

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Table for LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES showing COUS DU JOUR, UN MOIS, DEUX MOIS, SIX MOIS.

TAUX DES EUROMONNAIES

Table for TAUX DES EUROMONNAIES showing rates for SE-IL, DM, F.F. (100), F.S. (100), L.I. (100), etc.

BOURSE DE PARIS

Main table for BOURSE DE PARIS showing various stock indices and prices.

Comptant

Table for Comptant showing various stock prices and market movements.

Second marché

Table for Second marché showing various stock prices and market movements.

Handwritten signature or note at the bottom of the page.

Marchés financiers

Marchés financiers

Le Monde - Mardi 11 août 1987 - 21

Table with financial data, including 'Bilan hebdomadaire de la Banque de France' and various market indicators.

BOURSE DE PARIS

Main table for 'BOURSE DE PARIS' with columns for 'VALEURS', 'Règlement mensuel', and '7 AOUT'. Includes sub-sections for 'Comptant' and 'SICAV'.

Table titled 'CHANGES' and 'INDICES BOURSE' showing exchange rates and market indices.

Comptant (sélection)

Table for 'Comptant (sélection)' listing various securities and their prices.

SICAV (sélection)

Table for 'SICAV (sélection)' listing investment funds and their performance.

7/8

Table for '7/8' listing various market data points and prices.

Actions

Table for 'Actions' listing individual stocks and their market values.

Étrangères

Table for 'Étrangères' listing foreign market data and exchange rates.

Hors-cote

Table for 'Hors-cote' listing securities not included in the main market.

Second marché (sélection)

Table for 'Second marché (sélection)' listing secondary market transactions.

Cote des changes

Table for 'Cote des changes' showing current exchange rates.

Marché libre de l'or

Table for 'Marché libre de l'or' listing gold market prices and trends.

Table titled 'TAUX DES EUROMONNAIES' showing interest rates for various currencies.

Handwritten note: 'L'AMIC 1500'

Table with 7 columns: ÉTRANGER, POLITIQUE, SOCIÉTÉ, CULTURE, ÉCONOMIE, SERVICES, MINITEL. Each column lists news items with their page numbers.

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : la grève des mineurs

Le gouvernement de Pretoria s'inquiète de la « politisation » des syndicats

JOHANNESBURG de notre correspondant. Lundi matin 10 août, le mouvement de grève en Afrique du Sud paraissait suivi dans de nombreuses mines...

Le NUM, qui a baissé ses prétentions de 55 % à 30 % d'augmentation de salaire, a refusé la proposition faite par la Chambre des mines...

Un test important. Il n'est pas tout à fait impossible qu'un accord de dernière minute intervienne, même si pour l'instant les probabilités paraissent minces...

Les réactions au plan de paix centro-américain. L'accord de Guatemala est accueilli avec réserve par la Maison Blanche.

Au lendemain de la signature par cinq chefs d'Etat d'Amérique centrale d'un accord destiné à ramener la paix dans la région (le Monde daté 9-10 août), un premier résultat concret vient d'être obtenu...

Certes, il a reconnu que le plan ne prévoyait pas la participation des « contras » aux pourparlers, mais il a indiqué que ceux-ci pourraient être représentés par une organisation...

Le plan Arias a quelque peu compromis la coopération amorcée entre l'état-major démocrate et le président. Il paraît évident que M. Wright, passablement critiqué dans son propre parti pour avoir apporté sa caution au plan Reagan...

BOURSE DE PARIS

Matinée du 10 août. Mauvaise. La semaine commence sur une note très maussade rue Vivienne. A l'issue de la séance matinale, l'indicateur de tendance accusait un léger recul de 0,25 %.

Table with 4 columns: Valeurs françaises, Cours initial, Premier cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

Le numéro de « Monde » daté 10 août 1987 a été tiré à 453 666 exemplaires.

Le Monde sur Minitel. VOTRE PORTEFEUILLE PERSONNEL. Bourse : suivre l'évolution de vos actions grâce à un code personnel et secret. 3615 TAPEZ LEMONDE

Apparemment, peu de mineurs, dimanche soir, avaient décidé de réintégrer leur région d'origine. D'ailleurs, 42 % des 530 000 mille mineurs noirs viennent des pays voisins : Lesotho, Swaziland, Mozambique, Malawi, etc. Mais la NUM semble bien décidée à aller jusqu'au bout, et la Chambre des mines...

« Le Matin de Paris » a réuni 10 millions de francs. Le groupe des « dix », désigné par la justice comme cessionnaire du titre le Matin de Paris, a réussi à réunir une somme proche des 10 millions de francs nécessaires pour amorcer le redressement du quotidien. Une société de production audiovisuelle, Cravant, vient en effet de donner aux responsables du journal le chèque de 3 millions de francs qui manquait depuis une semaine pour boucler l'opération.

« Le Matin de Paris » a réuni 10 millions de francs. Le groupe des « dix », désigné par la justice comme cessionnaire du titre le Matin de Paris, a réussi à réunir une somme proche des 10 millions de francs nécessaires pour amorcer le redressement du quotidien. Une société de production audiovisuelle, Cravant, vient en effet de donner aux responsables du journal le chèque de 3 millions de francs qui manquait depuis une semaine pour boucler l'opération.

« Insuffisances ». Bien entendu, les milieux officiels ne partagent pas cet optimisme et restent très sceptiques. Comme le président Reagan l'a indirectement annoncé, la diplomatie américaine va s'efforcer au cours des prochaines semaines, de corriger ce qu'elle considère comme les « insuffisances » majeures du plan Arias, concernant notamment les « contras ».

D'autre part, le journal gouvernemental La Presse, citant des sources informées, a annoncé dimanche, sans autres précisions, que M. Habib Mokri, porte-parole du MTI en France « s'avère être un membre du réseau terroriste iranien dirigé à Paris par Wahid Gerdji ». Réfugié en France depuis 1981, M. Mokri serait l'auteur du communiqué publié mercredi à Paris dans lequel le MTI rejette toute responsabilité dans les attentats du 2 août (le Monde du 6 août).

« Insuffisances ». Bien entendu, les milieux officiels ne partagent pas cet optimisme et restent très sceptiques. Comme le président Reagan l'a indirectement annoncé, la diplomatie américaine va s'efforcer au cours des prochaines semaines, de corriger ce qu'elle considère comme les « insuffisances » majeures du plan Arias, concernant notamment les « contras ».

« Le Matin de Paris » a réuni 10 millions de francs. Le groupe des « dix », désigné par la justice comme cessionnaire du titre le Matin de Paris, a réussi à réunir une somme proche des 10 millions de francs nécessaires pour amorcer le redressement du quotidien. Une société de production audiovisuelle, Cravant, vient en effet de donner aux responsables du journal le chèque de 3 millions de francs qui manquait depuis une semaine pour boucler l'opération.

« Le Matin de Paris » a réuni 10 millions de francs. Le groupe des « dix », désigné par la justice comme cessionnaire du titre le Matin de Paris, a réussi à réunir une somme proche des 10 millions de francs nécessaires pour amorcer le redressement du quotidien. Une société de production audiovisuelle, Cravant, vient en effet de donner aux responsables du journal le chèque de 3 millions de francs qui manquait depuis une semaine pour boucler l'opération.

« Le Matin de Paris » a réuni 10 millions de francs. Le groupe des « dix », désigné par la justice comme cessionnaire du titre le Matin de Paris, a réussi à réunir une somme proche des 10 millions de francs nécessaires pour amorcer le redressement du quotidien. Une société de production audiovisuelle, Cravant, vient en effet de donner aux responsables du journal le chèque de 3 millions de francs qui manquait depuis une semaine pour boucler l'opération.

TUNISIE : après les attentats dans des hôtels. Avis de recherche contre quatre membres du Mouvement de la tendance islamique

TUNIS de notre correspondant. La télévision et les journaux tunisiens ont diffusé, samedi 8 et dimanche 9 août, les portraits de quatre membres du Mouvement de la tendance islamique (MTI) « impliqués » dans les attentats du 2 août, et que la police recherche.

D'autre part, le journal gouvernemental La Presse, citant des sources informées, a annoncé dimanche, sans autres précisions, que M. Habib Mokri, porte-parole du MTI en France « s'avère être un membre du réseau terroriste iranien dirigé à Paris par Wahid Gerdji ». Réfugié en France depuis 1981, M. Mokri serait l'auteur du communiqué publié mercredi à Paris dans lequel le MTI rejette toute responsabilité dans les attentats du 2 août (le Monde du 6 août).

Rencontre Honecker-Yakovlev. Le chef de l'Etat et du PC est-allemand, M. Erich Honecker, s'est entretenu vendredi 7 août avec M. Alexandre Yakovlev, membre du bureau politique et secrétaire du comité central du Parti communiste soviétique, annonce l'agence soviétique ADN, sans préciser le lieu de cette rencontre.

« Le Matin de Paris » a réuni 10 millions de francs. Le groupe des « dix », désigné par la justice comme cessionnaire du titre le Matin de Paris, a réussi à réunir une somme proche des 10 millions de francs nécessaires pour amorcer le redressement du quotidien. Une société de production audiovisuelle, Cravant, vient en effet de donner aux responsables du journal le chèque de 3 millions de francs qui manquait depuis une semaine pour boucler l'opération.

ESPAÑE : cinquante blessés au cours d'affrontements à Vitoria.

« Le Matin de Paris » a réuni 10 millions de francs. Le groupe des « dix », désigné par la justice comme cessionnaire du titre le Matin de Paris, a réussi à réunir une somme proche des 10 millions de francs nécessaires pour amorcer le redressement du quotidien. Une société de production audiovisuelle, Cravant, vient en effet de donner aux responsables du journal le chèque de 3 millions de francs qui manquait depuis une semaine pour boucler l'opération.

CRÉATEURS D'ENTREPRISES. ATTENTION ! Il ne reste plus que quelques mois pour bénéficier d'un avantage fiscal important pendant 10 ans. CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS à partir de 4.000 F HT tous frais fixes compris. GEICA / TOUTES DOMICILIATIONS COMMERCIALES Tél. 212869 42-96-41-12 88 bis, rue du Louvre, 75002 Paris

Table with 7 columns: A, B, C, D, E, F, G. Lists various stocks and their prices.

Large advertisement on the right side of the page. Includes text like 'Un pétrolier endommagé', 'Brusque montée dans le conflit', 'Un an après la dissolution', 'Le Koweït, émir', 'Fabergé au L'œuf mystère'. Features a large 'Le' logo at the top.